PN-AAF-412
AID/afr-C-1145-72

CILSS
CLUB DU SAHEL
Groupe De Travail Sur La Commercialisation, La Politique Des Pri Et Le Stockage

COMMERCIALISATION, POLITIQUE DES PRIX ET STOCKAGE DES CEREALES AU SAHEL

ETUDE DIAGNOSTIQUE

Tome II: Etudes par Pays

Réalisée par

CENTER FOR RESEARCH ON ECONOMIC DEVELOPMENT
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Financée par

L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (USAID)

Août 1977

AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT
WASHINGTON, D. C 20523

BIBLIOGRAPHIC INPUT SHEET

FOR AID USE ONLY

BATCH 82

1. SUBJECT CLASSIFICATION

A. PRIMARY: Food production and nutrition — AE70-0000-G190

B. SECONDARY: Distribution and marketing—West Africa

2. TITLE AND SUBTITLE

Marketing, price policy and storage of food grains in the Sahel: Senegal

3. AUTHOR(S)

(101) Mich.Univ. Ctr.for Research on Economic Development

4. DOCUMENT DATE	5. NUMBER OF PAGES	6. ARC NUMBER
1977	~~104~~p. 107p.	ARC

7. REFERENCE ORGANIZATION NAME AND ADDRESS

Mich.

8. SUPPLEMENTARY NOTES (*Sponsoring Organization, Publishers, Availability*)

(In English and French; English,91p.:PN-AAF-411)
(Complete country studies available; English,666p.:PN-AAF-399; French,760p.: PN-AAF-400)

9. ABSTRACT

10. CONTROL NUMBER

PN-AAF-412

11. PRICE OF DOCUMENT

12. DESCRIPTORS

Africa
Grain crops
Price policy
Sahel
Senegal
Storage

13. PROJECT NUMBER

14. CONTRACT NUMBER

AID/afr-C-1143 GTS

15. TYPE OF DOCUMENT

AID 590-1 (4-74)

Préface au Volume II

Etant donné que certains de nos lecteurs pourraient ne pas avoir eu accès au volume précédent, nous nous faisons le devoir, au risque de nous répéter, d'attirer l'attention sur quelques observations d'ordre général faites dans le premier volume. Cette étude a été faite à la demande du C.I.L.S.S./Comité de Travail du Club du Sahel s'intéressant à la Commercialisation des Céréales, à la Politique des Prix et aux Problèmes de Stockage. Au cours de la réunion tenue en juillet 1976 à Dakar, le Comité demanda qu'une étude diagnostique soit faite en vue de rassembler toutes les informations existantes sur la commercialisation, la politique des prix et le stockage, et aussi d'identifier les problèmes majeurs. Cette étude a été entreprise en réponse à cette requête. Elle a été financée par l'Agence de Développement International dans le cadre de son Programme de Développement du Sahel.

Les études sur chaque pays, publiées dans ce volume, ont pour base les informations obtenues au cours des voyages effectués dans les pays concernés, l'étude minutieuse des documents et rapports publiés à la fois par les pays intéressés et les agences d'aide internationale, et enfin les réponses aux questionnaires envoyés dans les pays du C.I.L.S.S. en août 1976.

Les voyages d'étude eurent lieu entre novembre 1976 et février 1977. Dans chacun des pays visités, trois semaines au moins furent consacrées aux travaux de recherche - dans certains cas ce fut presque un mois. Au cours de la première rédaction qui eut lieu à Ann Arbor, le groupe de travail a bénéficié de la présence, encore que de courte durée, du Président du Comité de Travail, Mr. Ibrahima Sy et de Mr. Serge Michaïlof de la Caisse Centrale de Coopération Economique à Paris. Ajoutons enfin que le rapport final a bénéficié de l'examen des premiers résultats, examen effectué lors de la réunion du Comité de Travail tenue du 16 au 18 mars 1977 à Bruxelles.

Nous tenons à préciser qu'une considérable autonomie fut laissée à chacun des auteurs des rapports. Ils ont bien évidemment suivi une ligne directrice générale et pré-établie. En effet, il a été dressé une longue liste de questions importantes sur lesquelles les chercheurs devaient porter une attention toute particulière. De plus, l'Equipe s'est réunie dix jours durant en Haute Volta, trois des quatre auteurs se sont rendus ensemble au Niger où les questions de détail furent amplement débattues. Ceci a permis de définir une ligne de conduite plus précise qui fut adoptée dans toutes les recherches qui ont suivi. A Ann Arbor nous avons également tenu de nombreuses séances de discussion et chaque rapport préliminaire a été l'objet de nombreuses corrections.

Il n'en reste pas moins vrai que chaque auteur a conservé une liberté totale dans la conduite de l'étude de la région qui lui était confiée. Par conséquent les idées émises dans chaque rapport sont l'expression, dans une certaine mesure, des propres perceptions de son auteur qui en porte toute la responsabilité. Une telle répartition des tâches et donc des responsabilités s'imposait pour plusieurs raisons : (a) la quantité de travail sur le terrain était si importante qu'elle exigeait que chaque membre se spécialise dans une région particulière; il aurait été très difficile pour un ou deux membres du groupe de travail de visiter tous les sept pays du Sahel. (b) l'attribution d'une tâche particulière à un membre a incontestablement un effet motivateur positif. (c) un autre point, et peut être le plus important, est que l'étude d'un système de commercialisation est une tâche si délicate que sa perception est souvent influencée par les opinions préconçues de l'investigateur. Il semblait donc préférable, et même nécessaire, qu'il soit permis à chaque auteur d'exprimer librement son point de vue sur la question - ce qui par ailleurs comporte nécessairement un certain degré de subjectivité. Ceci s'est donc soldé par des différences de vues ou d'intérêts sur certains points - différences qui, il faut le reconnaître, peuvent être aussi dues au fait que les problèmes de commercialisation et de politique des prix se posent de manière différente selon les conditions particulières à chacun des pays sahéliens.

Les auteurs responsables de cette étude sont : Boubacar Bah pour le Mali et la Mauritanie; Elliot Berg pour la Haute Volta : Daniel Kholer pour le Niger et le Tchad; Clark Ross pour le Sénégal et la Gambie. Ont également contribué à cette étude : Aimée Ergas qui a joué en rôle de premier plan dans le travail d'édition; Judy Brooks qui a offert une aide appréciable dans l'étude sur la Haute Volta; Charles Steedman qui a travaillé sur le Mali et la Mauritanie; et Annick Morris qui était responsable de la traduction française. Enfin, Greg Conboy et Bijan Amini ont aidé dans la collecte et le traitement des données statistiques.

Dans cette étude les deux points qui ont particulièrement retenu notre attention, sont la commercialisation et la politique des prix. Dans chacun des rapports, les problèmes liés au stockage sont également discutés mais avec un peu moins d'attention que les deux premiers points. La raison en est que, au début de cette recherche, il nous a été demandé de n'étudier que les problèmes ayant trait à la commercialisation et à la politique des prix. Ceux liés au stockage devaient être confiés à un autre groupe de consultants. Cependant, pour de nombreuses raisons, le Groupe de Travail s'est trouvé

dans l'impossibilité de trouver des consultants désirant travailler sur cette question. Nous avons donc décidé d'étudier également la question du stockage mais, bien évidemment en lui apportant légèrement moins d'attention qu'aux autres.

Enfin, précisons que ceci n'est qu'une étude diagnostique, expression qui n'a pas d'équivalant exact en anglais. Il s'agit d'une étude analytique qui ne fait aucune recommandation en matière de politique économique. Aussi fut-il demandé à chacun des auteurs d'éviter de tirer toute conclusion en cette matière. Cependant, la ligne de démarcation entre fixation d'options possibles ou souhaitables et recommandations en matière de politique à suivre, est assez difficile à établir. Le but précis de cette étude, conformément à la ligne directrice définie par le Comité de Travail, était de dégager des faits : rassembler ceux déjà connus, souligner ceux qui devaient l'être, en vue de permettre et faciliter la délimitation des options possibles, compte tenu des contraintes existantes et la mise en place de politiques économiques plus efficaces. C'est pourquoi le lecteur ne trouvera pas ici de recommandations détaillées et spécifiques sur ce que devrait faire une agence commerciale, telle que l'O.N.C.A.D. ou l'O.P.V.N., comment leur organisation pourrait être rendue plus efficace, ou si oui ou non, et de combien, les prix du sorgho et du mil devraient être augmentés au Mali ou au Niger. Ce sont là des questions qui touchent de beaucoup plus près une étude s'attachant plus particulièrement aux politiques à suivre, qu'à une étude diagnostique, telle celle qui nous a été confiée.

Elliot Berg
Directeur du Projet

Ann Arbor, Michigan
Juillet 1977

SENEGAL

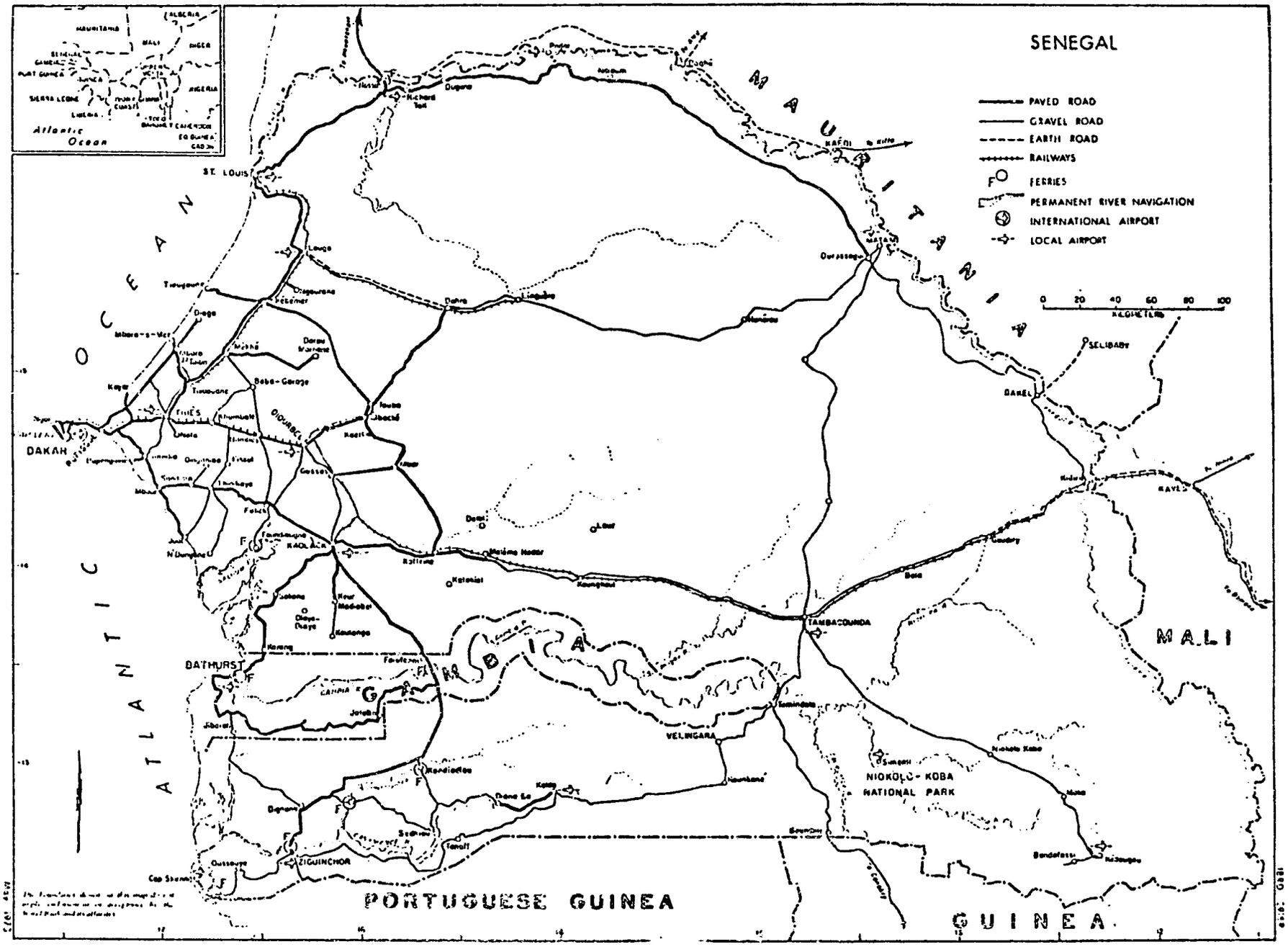
SENEGAL
PAVED ROAD
GRAVEL ROAD
EARTH ROAD
RAILWAYS
FERRIES
PERMANENT RIVER NAVIGATION
INTERNATIONAL AIRPORT
LOCAL AIRPORT
0 20 40 60 80 100
KILOMETERS
MAURITANIA
ATLANTIC OCEAN
GAMBIA
MALI
PORTUGUESE GUINEA
GUINEA
ST. LOUIS
DAKAR
THIES
KAOLACK
BATHURST
ZIGUINCHOR
TAMBACOUNDA
VELINGARA
DAKEL
SELIBABY
KAYES
NIOKOLO-KOBA NATIONAL PARK
Atlantic Ocean

Sénégal - Table des Matières

		page
I.	Introduction	1
II.	Production, Importations et Aide Alimentaire	4
	A. Perspective Générale	4
	B. Le Secteur Agricole et les Cultures Principales	10
	1. L'Arachide	13
	2. Le Mil/Sorgho	14
	3. Le Riz	18
	4. Le Maïs	20
	5. Le Coton	22
	C. Les Importations Commerciales	23
	1. Le Riz	23
	2. Le Mil et le Sorgho	25
	3. Le Blé	27
	D. L'Aide Alimentaire	28
III.	Les Institutions	30
	A. Ministère du Développement Rural	30
	1. Les Organisations de Développement Régional	32
	2. L'O.N.C.A.D. (Office National de Coopération et d'Assistance pour le Développement)	38
	B. Le Ministère des Finances et des Affaires Economiques (MFAE)	42
	1. La Division du Commerce Extérieur	43
	2. La Division du Commerce Intérieur	43
	3. La Division du Contrôle Economique	43
	4. La Caisse de Péréquation et Stabilisation de Prix	44
	C. Le Comité des Grands Produits Agricoles	45
	D. La SONADIS (Société Nationale pour l'Approvisionnement et la Distribution Sénégalaise)	46
	E. La SODAGRI (Société de Développement Agricole)	47
IV.	Commercialisation et Politique de Prix	49
	A. L'Arachide	49
	B. Le Mil/Sorgho	50
	C. Le Riz	56
	D. Le Maïs	59
	E. La Politique des Prix	60
	1. Les Prix au Producteur	60
	2. Les Prix au Consommateur	63
V.	Intrants et Stockage	67
	A. Les Intrants	67
	B. Le Stockage	72

page

VI. Conclusion..... 76

Appendice

1. Personnes Contactées et Documentation..... 80
2. Tableaux Statistiques..... 83

Sénégal - Tableaux dans le Texte

		page
I	Production, Surface, Rendement.....	5
II	Céréales : Provenances.....	7
III	Pourcentage de la Consommation Satisfaite par la Production, l'Importation et l'Aide Alimentaire....	9
IV	Production d'Arachide par Région.....	13
V	Production de Mil/Sorgho par Région.....	15
VI	Production de Riz par Région.....	18
VII	Production Rizicole : Objectifs.....	19
VIII	Production de Maïs par Région.....	20
IX	Production de Coton par Région.....	22
X	Importations de Riz.....	23
XI	Importations de Mil et Sorgho.....	26
XII	Mil/Sorgho (Commercialisé par l'O.N.C.A.D.).....	53
XIII	Quantités de Riz Commercialisées et Prix au Producteur, 1970-1977.....	57
XIV	La Commercialisation du Maïs par l'O.N.C.A.C.....	59
XV	Prix au Producteur.....	61
XVI	Les Prix du Riz au Consommateur - Dakar.....	64
XVII	Prix du Mil à Dakar.....	65
XVIII	Les Prix des Engrais.....	70
XIX	Le Coût des Intrants.....	71

I. INTRODUCTION

Le Sénégal, avec plus de 5 millions d'habitants, couvre une superficie de 200.000 Km^2. Environ 70% de cette population vit dans les régions rurales et travaille dans l'agriculture. Le revenu de 400$ par personne cache une grande différence entre un revenu urbain personnel de 900$ et un revenu rural estimé à 220$. Cette distinction se retrouve dans le fait que le secteur agricole, bien qu'il engage 70% de la population active, ne contribue que pour 35% au Produit National Brut. L'agriculture sénégalaise est en effet caractérisée par de petites exploitations agricoles non mécanisées ayant des modes de propriété traditionnels.

L'économie sénégalaise, contrairement aux autres pays sahéliens, se distingue par son intégration dans l'économie mondiale. Le pays se spécialise dans la production et l'exportation d'arachide. Ses habitants consomment en moyenne par an quelques 600.000 tonnes de mil et sorgho locaux, et plus de 200.000 tonnes de riz dont 50% sont importés. Aux prix courants et étant donné le coût de production de l'arachide, cette spécialisation est économiquement avantageuse pour le Sénégal. Un mouvement vers une plus grande auto-suffisance alimentaire pourrait donc entraîner un certain coût (d'opportunité) pour le Sénégal, à moins que les rapport des prix et des coûts ne change suffisamment pour favoriser la production nationale de riz.

Les circuits internes de commercialisation de produits agricoles reflètent la spécialisation sénégalaise. L'Office National de Coopération et d'Assistance pour le Développement (ONCAD) possède le monopole légal sur la collecte de l'arachide destinée à l'exportation. De plus, l'O.N.C.A.D. s

charge de la commercialisation du riz importé par l'entremise de ses négociants agréés.

Le riz domestique n'est commercialisé d'une manière ni extensive ni organisée. La commercialisation du mil et du sorgho, céréales principales du Sénégal, est officialement confiée à l'O.N.C.A.D. mais du fait de certains problèmes structuraux ainsi que des prix peu attrayants, l'O.N.C.A.D ne peut pas exercer ce monopole légal. C'est ainsi que la plupart du mil et du sorgho est commercialisé par le réseau privé traditionnel.

Les prix intérieurs des céréales dépendent en grande partie des cours mondiaux. Le prix de l'arachide au producteur étant relativement plus avantageux que celui du mil ou du sorgho, l'exploitant sénégalais est incité à cultiver l'arachide. Ainsi le fait que l'arachide soit plus rentable freine la production et commercialisation du mil et du sorgho. La présence d'une quantité suffisante de riz importé crée un obstacle supplémentaire à la compétitivité du mil et du sorgho. En outre, les variations saisonnières des prix de ces deux céréales sont atténuées par la présence de ce riz importé. Le développement du riz local est également gêné par le bas prix du riz importé. Ainsi, les deux prix clefs qui guident les décisions sur l'agriculture sénégalaise sont le prix de l'arachide au producteur et le prix du riz importé au consommateur: ils déterminent le degré de participation de l'agriculteur sénégalais à la production céréalière nationale.

Ainsi nous étudierons plus particulièrement les coûts avantages d'une politique favorisant une plus grande auto-suffisance alimentaire. Notre attention sera principalement tournée vers les marchés des céréales et la poli-

tique des prix. Nous conclurons que ce ne sont pas les structures de la commercialisation mais bien au contraire la plus grande rentabilité de l'arachide qui constitue l'obstacle majeur à une plus grande auto-suffisance alimentaire.[1]

Il est à noter que cette politique pourrait entrainer des coûts économiques à court terme à moins que: (1) les termes d'échange entre les huiles comestibles et les céréales n'évoluent en faveur de ces dernières (2) des augmentations de rendements de la culture céréalière ne rendent relativement moins coûteuse l'exploitation des céréales par rapport à celle de l'arachide (3) une plus grande partie de la production céréalière n'entre dans les circuits commerciaux et ceci à un prix rémunérateur.

---

[1]Voir "Incentive and Resource Cost in Senegal," document de travail, non publié du West Africa Regional Integration Projet de la Banque Mondiale (Bela Belassa, Directeur), Chap. 1.

II. PRODUCTION, IMPORTATIONS ET AIDE ALIMENTAIRE

A. Perspective générale

Ce chapitre traite du secteur agricole sénégalais, et décrit brièvement les cultures principales du pays. L'importance des importations commmerciales céréalières et celle de l'aide alimentaire internationale seront débattues. La culture agricole la plus importante au Sénégal est l'arachide, dont l'exploitation constitue une partie importante des revenus du commerce extérieur. Traditionnellement, le Sénégal a poursuivi, jusqu'à un certain point, une stratégie de spécialisation commerciale basée sur le principe des avantages comparés - exportation d'arachide et importation de denrées alimentaires déficitaires, en particulier de riz et occasionnellement de mil et sorgho. Le gouvernement a récemment pris des mesures afin de réduire cette dépendance alimentaire et stimuler la production nationale des principales céréales.

Les tableaux I, II et III montrent les progrès du gouvernement à cet égard.

Certaines tendances majeures, qui seront analysées d'une façon plus approfondie dans les sections ultérieures se dégagent du Tableau I. D'une part la superficie consacrée à l'arachide augmente tout en oscillant, une hausse marquée étant estimée entre 1975 et 1976. D'autre part, la production de mil et sorgho a fluctué avec un minimum de 770.000 tonnes en 1974-75. La production de cette année (1976-77) semble être tombée brusquement en raison du problème périodique lié à la mauvaise répartition des pluies. Troisièmement, de 1972-73 jusqu'en 1975-76, la production de riz nationale a joui d'augmentations annuelles

Table I.
Production, Acreage, Yields
Production, Surface, Rendement

	Groundnuts	Millet/Sorghum	Rice	Maize	Cotton
1976/77					
A	1330	952	81.2	47.4	43.8
P	1195	554	112.4	47.2	44.7
Y					
1975/76					
A	1017	900	80	48	43
P	1170	715	140	45	43
Y					
1974/75					
A	1152.1	1155.1	85.6	48.6	38.6
P	993	777	117	43.2	42.4
Y	862	673	1366	888	1098
1973/74					
A	1026.2	1093.5	64.6	39.2	28.6
P	674.9	510.8	64.3	33.8	33.1
Y	657	467	996	862	1155
1972/73					
A	1071.4	936.3	50.3	32.3	20.4
P	570	322.9	43.6	20.2	23.5
Y	532	344	866	625	1154
1971/72					
A	1060.3	974.6	83.7	48.9	18.3
P	988.5	582.7	108.2	38.5	21.2
Y	932	597	1242	787	1155
1970/71					
A	982.7	972.2	93.3	50.6	13.9
P	583	400.9	98.7	38.7	11.6
Y	593	412	1058	765	830
1969/70					
A	993.1	1037.3	104.3	55.4	9.8
P	778.8	634.8	140.8	48.8	11.5
Y	827	612	1349	881	1172
1968/69					
A	1191.0	1053.7	77.5	36.3	6.7
P	831.4	450	98.8	25.3	9.76
Y	698	427	1317	696	1458

A = Acreage 1000 ha Surface
P = Production 1000 tons
Y = Yields kg/ha Rendement

SOURCE: Ve Plan Quadriennal de Developpement Economique et Social, July, 1976.

bienvenues et le record de 1969-70 a été égalé en 1975-76. Malheureusement, comme pour le mil et le sorgho, de mauvaises conditions naturelles semblent avoir réduit la production de l'année en cours. Quant au maïs, la production, avec un accroissement de superficie négligeable, reste d'environ 48.000 tonnes. Enfin, production et superficie pour le coton sont restées approximativement constantes durant les trois dernières compagnes.

Le Tableau II, utilisant les chiffres de production officiels (les importations commerciales et l'aide alimentaire ont été ajoutées) tente de montrer, par source d'approvisionnement, comment le Sénégal parvient à satisfaire ses besoins céréaliers. Il semble que la consommation sénégalaise annuelle en céréales approche actuellement 1.200.000 tonnes. Certaines réserves sont de rigueur, toutefois, quant à ces chiffres. Il est possible en effet que la production d'une année ne corresponde pas à ce qui est consommé durant l'année en question. Le stockage à l'exploitation agricole et les exportations clandestines de mil/sorgho vers la Gambie pourraient bien créer une divergence entre production et consommation annuelles. Ceci s'applique aussi aux importations commerciales et à l'aide alimentaire. Ces deux derniers montants représentent les quantités importées pendant cette même période. De plus, les importations de riz enregistrées sont officielles et légales alors que le riz importé de Gambie, entrant au Sénégal clandestinement, n'est pas enregistré. C'est pourquoi les chiffres enregistrés concernant les importations de riz sous-estiment probablement la consommation totale sénégalaise de riz importé. Par

Table II. Cereal Balances (000s tons)
Céréales: Provenances (milliers de tonnes)

		Millet/Sorghum Mil/Sorgho	Rice[a] Riz	Maize Mais	Wheat Blé	Total
1976/77	DP	554	72.8	47	0	673.8
	CI	70[b]	130[c]			NA
	FA					53.8[d]
	Total	624				
1975/76	DP	715	91	45	0	851
	CI	43	130	0	105	278
	FA	NA	0	NA	0	30*
	Total	758	221	47.4	105	1159
1974/75	DP	777	76.1	43	0	896.1
	CI	5	124	0	94	223
	FA	0	0	5.5	6.2	11.7
	Total	782	200.1	48.5	100.2	1130.8
1973/74	DP	511	41.6	34	0	371.6
	CI	34	141.3	0	81.3	256.6
	FA	21.5	2.2	28	5.4	57.1
	Total	566.5	185.1	62	86.5	900.3
1972/73	DP	323	28.6	20	0	371.6
	CI	26.4	188.5	0	62.1	277
	FA	15	3.5	46.6	43.4	108.5
	Total	364.4	220.6	66.6	105.5	757.1
1971/72	DP	583	70.2	39	0	692.2
	CI	10.4	169.9	0	95.4	275.7
	FA	0	0	1	0	1
	Total	593.4	240.1	40	95.4	968.9
1970/71	DP	401	64.35	39	0	504.35
	CI	28.9	187.5	0	112	328.4
	FA	.7	0	2.1	0	2.8
	Total	430.6	251.85	41.1	112	835.55
1969/70	DP	635	91.65	49	0	775.65
	CI	0.2	110.6	0	108.4	219.2
	FA	0	8.6	9.6	4	22.2
	Total	635.2	210.85	58.6	112.4	1017.05

DP = Domestic Production, Production Intérieure
CI = Commercial Imports, Importations Commerciales
FA = Food Aid, Aide Alimentaire

*estimation

[a]The local rice figures presented in Table I have been multiplied by .65, representi the percentage of edible rice after transformation. Les chiffres de production intérieure concernant le riz presentés dans le Tableau I ont été multiplies par 0,65 ce qui représente le pourcentage du riz combustible après transformation.

[b]under discussion with Argentina. en pour parler avec l'Argentine.

[c]minimum assumption. assumption minimale

[d]committed as of Feb. 1, 1977. chiffre en vigueur au 1er février 1977.

exemple, entre 1969-70 et 1970-71, ainsi qu'entre 1971-72 et 1972-73, des baisses significatives apparaissent dans les totaux annuels. Il est improbable que la consommation totale de grain ait diminuée autant durant ces années. L'explication résiderait plutôt dans l'irrégularité des laps de temps existant entre chaque arrivage d'importations, le montant des stocks des années précedentes, ou la liquidation des stocks des agriculteurs. Une partie de ce déficit peut aussi être due, évidemment, au caractère incertain des chiffres de production.

La production céréalière totale semble ainsi être extrêmement fluctuante. Ainsi, les importations commerciales, qui avaient diminué durant les trois années 1972-1974, ont de nouveau augmenté. En effet, la nouvelle chute de la production nationale (de 900.000 à 713.000 tonnes cette année) semble avoir provoqué un accroissement supplémentaire des importations commerciales. Des négociations pour une importation majeure de sorgho argentin, peut être 70.000 tonnes, sont menées actuellement. En bref, des importations de riz d'au moins 130.000 tonnes sont envisagées, mais même avec celles-ci, l'approvisionnement total en céréales n'approcherait que 900.000 tonnes, au lieu des 1,200.000 qui semblent être annuellement consommées au Sénégal. Une évaluation plus précise des tendances récentes vers une auto-suffisance en céréales au Sénégal est exposée dans le Tableau III, qui indique l'importance de chaque source d'approvisionnement, en pourcentage des besoins annuels en céréales.

Durant la période 1972-1974, le Sénégal a nettement diminué sa dépendance alimentaire vis-à-vis de sources extérieures. En effet, les besoins satisfaits par la production nationale ont augmenté de

Tableau III. % de la Consommation Satisfaite par la Production, l'Importation et l'Aide Alimentaire

Année	Production	Importations	Aide Alimentaire	Total	Céréales (en millier de tonnes)
1976-77	56%	N.D.	N.D.	100%	1200*
1975-76	74%	24%	2%	100%	1159
1974-75	79%	20%	1%	100%	1130.8
1973-74	65%	29%	6%	100%	900.3
1972-73	49%	37%	14%	100%	757.1
1971-72	72%	28%	<1%	100%	968
1970-71	60%	39%	1%	100%	835.55
1969-70	76%	22%	2%	100%	1017.05

*Estimation

50% à 80% durant cette période, les importations commerciales ayant décru proportionnellement. Ceci a été dû aux hausses de production nationale du mil, de sorghc, et de riz après leur faible performance durant l'année 1972-1973 où sévit une sécheresse. Pendant la saison 1976-77, la production nationale a connu une baisse notable. Si l'on suppose un besoin national en grain de 1.200.000 tonnes, la production nationale en satisfera ainsi moins de 60%. Un accroissement significatif des importations commerciales ou de l'aide alimentaire sera donc nécessaire. Ainsi, alors qu'un progrès sporadique vers une plus grande auto-suffisance peut être noté, la situation actuelle au Sénégal est encore celle d'une grande dépendance vis-à-vis des sources extérieures céréalières.

Un examen plus attentif du secteur agricole et des cultures principales devrait favoriser la compréhension de la question de l'auto-suffisance alimentaire sénégalaise.

B. Le secteur agricole et les cultures principales

Les 360.000 petites exploitations agricoles du Sénégal, qui contribuent pour plus de 95% à la production agricole, sont réparties entre cinq régions. Chaque unité, exploitée par cinq à dix membres d'une famille, couvre de trois à dix hectares. Le mode traditionnel de propriété est la règle générale, les chefs de village, nommés par le gouvernement du Sénégal, (G.O.S.), étant responsables de l'attribution des terres. Ces exploitations individuelles se concentrent principalement sur la production d'arachide, de mil et de sorgho, le reste variant selon les régions (maïs, coton, riz, légumes, niébé et fonio). La présence d'exploitations agricoles à tendance commerciale est limitée

(légumes et canne à sucre), et constitue moins de 5% de la production agricole. Selon l'Agriculture Sector Report (rapport sur le secteur agricole) de la Banque Mondiale de 1975, l'utilisation des intrants est répandue; les engrais sont largement employés et le matériel destiné à la culture attelée (planteuses et houes) est courant.

Dans le but d'analyser le secteur agricole, le Sénégal peut être divisé en cinq régions principales.

(1) Le Bassin Arachidier - C'est la plus importante région agricole totale. Cette région comprend les zones productives de la Sine-Saloum, de Thiès, de Diourbel et de Kaolack. L'arachide, le mil, le sorgho et le manioc y sont les cultures principales.

(2) La Vallée du Fleuve Sénégal ("Le Fleuve") - Cette région, du fait d'un sol et pluviosité relativement pauvres, ne se prête pas à une agriculture de haut-rendement. Néanmoins, le riz, le mil, le sorgho et le maïs sont cultivés en quantités importantes, le plus souvent le long des rives du fleuve.

(3) Le Sénégal Oriental - La pluviosité dans cette région est relativement favorable. Le mil, le sorgho, le coton et le maïs sont les cultures principales.

(4) La Casamance - C'est la région agricole la plus sous-développée du Sénégal. Cependant, des quantités importantes de mil et de sorgho y sont cultivées ainsi que plus de 80% du riz national.

(5) Le Cap Vert - Cette région, avec le large centre urbain de Dakar, produit peu de céréales. L'approvisionnement en grains (mil, sorgho, riz) de cette région pose un problème important puisqu'il s'agit de satisfaire les besoins de cette capitale à fort peuplement.

C'est uniquement dans le Bassin Arachidier que la culture extensive exerce une pression sérieuse sur la disponibilité des terres. Dans cette région extrêmement peuplée, à la culture très intensive, les chances d'accroître la superficie cultivable sont limitées. Dans les autres régions du Sénégal, le terre ne constitue pas une contrainte importante

à l'exception des superficies irriguées. L'expansion sur une grande échelle des superficies cultivables est entravée par une pénurie de main-d'oeuvre durant les périodes de forte demande, c'est-à-dire pendant les semis et la récolte, et par l'incertitude liée à une répartition de pluies capricieuse . Il est possible d'atténuer les effets de cette contrainte de main-d'oeuvre et d'accroître la production en intensifiant l'utilisation des intrants. A l'extérieur du Bassin Arachidier, toutefois, les phénomènes naturels défavorables créent chez l'agriculteur un sentiment d'incertitude et limitent son intérêt dans la possibilité d'investir en intrants. Des pertes continuelles de pluviosité annuelle, réflétant peut-être un changement défavorable permanent dans le cycle climatique, ont été observées récemment au Sénégal. Des seize dernières années, environ huit ont enregistré une pluviosité inférieure à la moyenne de 1931-60. D'après certains observateurs, les agriculteurs plus âgés, particulièrement ceux habitués aux pluies plus constantes des années passées, semblent hésiter à entreprendre certains investissements productifs, même lorsqu'un avantage en est attendu.

La responsabilité de l'encadrement agricole en incombe aux sociétés de développement régional, gérées par le Département de l'Agriculture, au sein du Ministère du Développement Rural. Les activités de ces sociétés seront présentées dans la section suivante. Le secteur rural est organisé en coopératives sous la direction de l'Office National de Coopération de d'Assistance pour le Développement (l'O.N.C.A.D). Ces coopératives se chargent de l'achat des arachides,

du mil et du sorgho pour l'O.N.C.A.D.

De plus, les coopératives sont, par l'intermédiaire de l'O.N.C.A.D., les principaux responsables des commandes, du financement et de la livraison des importations.

Un examen plus détaillé des cultures individuelles est présenté ci-dessous:

1. L'Arachide

La production d'arachide durant la campagne de 1974-75 était distribuée comme suit:

Tableau IV. Production d'Arachide par Région

Région	Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (tonnes)
Bassin Arachidier			
Diourbel	296,126	897	265,719
Thiès	154,813	905	144,407
Siné-Saloum	430,000	925	398,080
Sénégal Oriental	41,065	850	34,929
Fleuve	5,890	650	3,830
Casamance	122,219	1,190	146,067
Cap Vert	2,000	600	1,200
Total - Bassin Arachidier	880,939	917	808,206
TOTAL GLOBAL	1,152,113	862	994,222

SOURCE: Ve Plan Quadriennal de Développement Economique et Social, juillet 1976

Comme on le voit, le Bassin Arachidier contribue à 80% de la production d'arachide. Cette production est destinée principalement à la transformation en huile d'arachide bien qu'une partie soit commercialisée sous la forme de cacahouettes. L'arachide est la culture de rente la plus importante de l'agriculteur sénégalais, la plupart d'entre eux acceptant des semences améliorées (fournies par l'O.N.C.A.D.ou les sociétés d'encadrement), le traitement fongicide de ces semences ainsi que la culture attelée. L'utilisation de l'engrais est quelque peu restreinte à l'extérieur du Bassin Arachidier par le fait que son influence marginale dépend des conditions pluviométriques. Comme il a été expliqué, auparavant, l'irrégularité de celle-ci est un phénomène récent au Sénégal.

Le plan agricole en cours prévoit pour 1980 une production s'élevant à 1.200.000 tonnes, sur une superficie de 1.187.000 hectares, ce qui implique qu'à surface égale le rendement moyen devrait s'élever de 862 kg/ha en 1974 à 1.008 kg/ha en 1980. Le succès de ce plan dépend de méthodes de culture améliorées et du consentement de l'agriculteur à effectuer des investissements additionnels en intrants.

2. Le Mil/Sorgho

Pour la production de mil/sorgho, le plan agricole actuel utilise comme situation de base les montants régionaux suivants:

Tableau V. Production de Mil/Sorgho par Région

Région	Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (tonnes)
Bassin Arachidier			
Diourbel	290,000	376	109,000
Thiès	153,000	386	59,000
Siné-Saloum	300,000	533	160,000
Sénégal Oriental	70,000	642	45,000
Fleuve	70,000	400	28,000
Casamance	95,000	863	82,000
Cap Vert	1,500	467	700
Total:	979,000	493	483,000

SOURCE: Ve Plan Quadriennal de Développement Economique et Social, juillet 1976

Cette production totale est inférieure à celle des années précédentes; cependant, la division géographique est d'un intérêt certain. En premier lieu, la superficie totale du mil et sorgho est à peu près égale à celle de l'arachide. Les deux cultures couvrent une superficie de 2.000.000 hectares, soit entre 85% et 90% de toutes les superficies cultivées. Comme pour l'arachide, la production du mil et du sorgho est largement concentrée dans le Bassin Arachidier. Environ 70% de la production annuelle de mil/sorgho provient de cette région.

Le mil a été de longue date la denrée alimentaire de base du Sénégal. La variété la plus commune, le mil pennisetum est une plante qui mûrit tôt, en 95 jours. Ainsi, le mil pennisetum est quelque peu protégé du manque de pluies tardives. Des variétés qui nécessitent une période de maturité plus longue - jusqu'à 150 jours - se trouvent dans la région de la Casamance.

Bien qu'une grande quantité de mil soit cultivée de façon traditionnelle (semée et sarclée à la main), quelques améliorations comme le traitement fongicide, le repiquage, et le sarclage plus opportun, ont été introduites. Ces améliorations mineures peuvent accroître le rendement jusqu'à 50%. Le mil répond bien aux applications d'engrais. Toutefois, l'utilisation répandue de l'engrais a été retardée par le manque de connaissance en ce qui concerne son application et sa marge de profit aux prix existants du mil.

La consommation sénégalaise actuelle s'élève à environ 700.000 tonnes de mil et de sorgho. Donc, comme le montrent les chiffres de production présentés auparavant dans cette section, durant les années de pluviosité normale, le Sénégal peut atteindre l'auto-suffisance en mil/sorgho. La récolte de cette année toutefois, semble avoir subi un déficit significatif concernant le mil/sorgho, la production estimée étant de 554.000 tonnes. Dans le plan en cours, le gouvernement prévoit une production annuelle de mil et sorgho de 750.000 tonnes dès 1980. ce qui semble facile à obtenir, vu que 770.000 tonnes ont été produites en 1974-75. Ce but relativement modeste reconnait, avec réalisme, que des augmentations plus importantes sont peu probables, du fait que les agriculteurs trouvent un avantage économique certain à consacrer la terre et la main-d'oeuvre à l'arachide. Dans la région du Bassin Arachidier, où la plus grande partie de l'arachide, du mil et du sorgho sont produits, il est improbable, aux prix agricoles actuels, que les cultivateurs distribueront de manière significative la terre et la main-doeuvre de l'arachide au mil et au sorgho. En fait, le plan vise seulement à un accroissement de la superficie de mil/sorgho de

979.000 hectares à 1.080.000 hectares, cette estimation étant fondée sur une augmentation espérée du rendement de 493 kg/ha à 694 kg/ha. La responsabilité pour ces augmentations de rendement repose essentiellement sur les sociétés d'encadrement qui son supposées introduire des méthodes améliorées.

L'O.N.C.A.D. a récemment augmenté le prix au producteur du mil et sorgho afin d'accroître le profit sur ces céréales, espérant augmenter l'offre et encourager l'utilisation des intrants pour la récolte de l'année prochaine. La politique officielle du gouvernement est de parvenir à une auto-suffisance en ce qui concerne le mil et le sorgho. En somme, le gouvernement sénégalais n'essaye pas de trop stimuler la production de mil et de sorgho dans l'espoir de remplacer de façon significative les importations de riz, c'est-à-dire de changer les habitudes de consommation. Dans les limites des prix actuels, la demande de mil et de sorgho, particulièrement dans la région très peuplée du Cap Vert où le riz est préféré, est relativement inélastique après un certain niveau de consommation. Ainsi, un accroissement majeur de l'offre de mil et de sorgho engendrerait simplement une baisse des prix, provoquant peut-être une instabilité annuelle des prix et de la production du mil/sorgho.

En résumé, la politique agricole du Sénégal en ce qui concerne le mil et le sorgho est d'atteindre l'auto-suffisance. A cette fin, les sociétés d'encadrement tentent d'augmenter les rendements en introduisant l'utilisation de combinaisons technologiques et l'agence de commercialisation, l'O.N.C.A.D., essaye, en augmentant les prix, d'accroître la quantité commercialisée. L'exécution de cette politique connait des difficultés majeures telles que les pluies défavorables, les problèmes de commercialisation de l'O.N.C.A.D., et la plus grande rentabilité de l'arachide.

3. Le Riz

La consommation annuelle de riz au Sénégal est actuellement d'environ 250,000 tonnes, avec une production locale pouvant atteindre 100,000 tonnes. Le Tableau VI présente les productions récentes qui ont servi de base au plan 1977-80.

Tableau VI. Production de Riz par Région

Région	Superifcie (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (en milliers de tonnes)
Bassin Arachidier			
Diourbel	--	--	--
Thiès	500	910	.5
Siné-Saloum	1,700	507	.9
Sénégal Oriental	5,600	1,100	6.2
Fleuve	10,000	1,936	19.0
Casamance	65,000	1,152	75.0
Cap Vert	--	--	--
TOTAL:	82,800	1,220	101.0

SOURCE: Ve Plan Quadriennal de Développement Economique et Social, juillet 1976.

Trois variétes de riz sont cultivées au Sénégal - le riz irrigué, le riz pluvial et le riz de marécage. Les cultures irriguées sont situées le long des Fleuves Sénégal et Casamance. Cependant, l'irrigation n'est avantageuse que si l'on obtient deux récoltes annuelles. C'est pourquoi l'irrégularité des inondations et la nécessité d'un laps de temps entre les deux récoltes posent-ils certains problèmes. Les rendements actuels dans les régions irriguées sont d'environ 1.5 tonnes/ha bien qu'ils pourraient être accrus jusqu'à trois tonnes/ha si on élimine des problèmes ci-dessus. Le riz pluvial de hautes terres, sur les plateaux de la Casamance et du Sénégal Oriental, est sensible au manque de pluies et à l'érosion. Pourtant, les rendements sont élevés - actuellement environ 1.5 tonnes/ha. Enfin, le riz de marécage, irrigué par ruissellement pluvial, est cultivé dans la région de la Casamance inférieure. Pour accroître les rendements

actuels de 1.5 tonnes/ha, un contrôle de la salinité du fleuve qui est excessive et un retour à une pluviosité plus régulière sont nécessaires.

Pour que l'objectif du plan de développement sénégalais de 300,000 tonnes en 1980 soit atteint, une augmentation de la production de riz sera nécessaire. Ceci représenterait un triplement de la production actuelle et rendrait toute importation inutile. Ce plan ambitieux est concentré dans trois régions, comme le montre le schéma suivant:

Tableau VII. Production rizicole: objectifs

Région	Ha (par milliers)	Production (par milliers de tonnes)	Rendement tonne/ha	Programme
Fleuve	33	114	3.5	SAED Opération du barrage de DIAMA
Sénégal Oriental	13	30.8	3	SODEFITEX
Casamance	75	153	2	SODAGRI NYASS-développement Guidel Barrage de crue
Autres	4	2.2		
Total:	125	300	2.4	

SOURCE: Ve Plan Quadriennal de Développement Economique et Social, juillet 1976.

Bien que l'on puisse s'attendre à certaines augmentations, on doit noter que la production actuelle de riz reste inchangée par rapport à 1969-70. Ainsi, malgré les gains récents connus après les années de sécheresse, la production du riz sénégalais est restée stagnante pendant près d'une décade et cette année, on s'attend même à une nouvelle baisse de la production. Alors qu'un grand nombre

de ces programmes d'aménagement sont valables du point de vue technique, le temps alloué pour leur exécution et pour l'activité d'encadrement des producteurs est bien trop court. De plus, certains observateurs ont sérieusement mis en question la factibilité économique de la production de riz au Sénégal dans les conditions technologiques actuelles. Au niveau actuel des prix mondiaux du riz, le prix de revient de la production nationale est très supérieur à celui du riz importé.[1] Pour les raisons ci-dessus notées, la réalisation des projets concernant la production rizicole est improbable à moins que celle-ci ne reçoive des subventions plus importantes qu'on ne prévoit maintenant. En ce qui concerne le proche avenir, les importations de riz, bien qu'éventuellement réduites, continueront à satisfaire une partie importante de la consommation sénégalaise.

4. Le Maïs

Le plan de 1977-80 donne pour la production de maïs la situation de base suivante:

Tableau VIII. Production de Maïs par Région

Région	Superficie (en milliers d'ha)	Rendement (kg/ha)	Production (en milliers de tonnes)
Bassin Arachidier			
Diourbel	---	---	---
Thiès	---	---	---
Siné-Saloum	3.5	1,000	3.5
Sénégal Oriental	25.0	790	20.0
Fleuve	5.0	625	3.1
Casamance	15.0	1,000	15.0
Cap Vert	---	---	---
TOTAL:	48.5	866	42.0

SOURCE: Ve Plan Quadriennal de Développement Economique et Social, Juillet 1976.

[1] Ceci est vrai, selon Stryker, pour tout taux de change realiste. Voir note p. 3.

La production de cette année est évaluée à 47.000 tonnes. Le maïs satisfait actuellement environ 5% des besoins sénégalais en céréales. Un plus grand développement de cette culture, particulièrement comme culture irriguée, est potentiellement réalisable le long du Fleuve Sénégal. En outre, comme pour le mil et le sorgho, l'encadrement et l'utilisation des intrants pourraient accroître de façon notable les rendements actuels jusqu'à 2.000 kg/ha, alors que les méthodes de culture très traditionnelles donnent à présent des rendements inférieurs à 900 kg/ha.

Le plan actuel vise à un triplement de la production de maïs, ce qui devrait la porter à 142.000 tonnes en 1980. Ceci serait accompli en doublant la superficie des terres consacrées au maïs ainsi que les rendements. Les principaux responsables de ces augmentations seraient les sociétés de développement régional et leur activité d'encadrement.

Bien que cet accroissement de la production soit techniquement réalisable, elle ne semble pas réaliste, étant donné les habitudes sénégalaises actuelles de consommation. La difficulté de la préparation culinaire limite son utilisation à celle d'un légume secondaire. Il est improbable que, sans une baisse importante des prix, les sénégalais consommeront une plus grande quantité de maïs vert, ceci en dépit de la récente popularité de la farine de maïs. Il en résulte que des considérations économiques limiteront probablement la hausse de la production de maïs à un accroissement modeste.

5. Le Coton

La situation présente pour la production de coton, utilisée comme base de référence par le plan, est exposée ci-dessous :

Tableau IX. Production de Coton par Région

Région	Superficie (en milliers d'ha)	Rendement (kg/ha)	Production (en milliers de tonnes)
Bassin Arachidier			
Diourbel	--	--	--
Thiès	--	--	--
Siné-Saloum	6	866	5.2
Sénégal Oriental	17	1,000	17
Fleuve	--	--	--
Casamance	16	1,006	17
Cap Vert	--	--	--
Total:	39	1,005	39.2

SOURCE : Ve Plan Quadriennal de Développement Economique et Social, Juillet 1976.

La production de 1976-77 est estimée à 44.000 tonnes. Le coton est principalement introduit comme culture de rente additionnelle tant pour l'utilisation domestique que pour l'exportation. La société de développement régional, SODEFITEX, a été responsable de son introduction. Les cultivateurs choisis reçoivent de la SODEFITEX un certain financement pour de l'équipement de culture attelée et sont approvisionnés en engrais de semences et en insecticides. Le problème majeur d'un développement plus avancé du coton est la contrainte de main-d'oeuvre pendant la récolte, étant donné que la cueillette à la main est encore utilisée.

Le plan actuel prévoit un accroissement modeste de la superficie utilisée, soit 55.000 hectares en 1980, ce qui porterait, grâce à des rendement accrus, la production totale à 66.000 tonnes. Ceci équivaudrait à une augmentation de 50% par rapport à la production de 1976-77. Même si ce but est atteint, le coton continuera à n'être qu'une culture de rente relativement mineure pour le cultivateur sénégalais moyen. Néanmoins, son développement pourrait représenter un revenu substantiel pour les cultivateurs du Sénégal Oriental où certaines terres ne sont pas favorables à la production d'arachide et où le maïs a peu d'avenir comme culture de rente principale.

C. Les Importations Commerciales

1. Le Riz

Le riz est la céréale la plus importée au Sénégal bien que toutes le soient en quantités importantes. Le tableau suivant montre les importations totales de riz, par pays d'origine, pour les six dernières années:

Tableau X. Importations de Riz (en tonnes)

	1979-70	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76
URSS			3,170	7,715	60,113	16,300	n.a.
Chine		11,600		46,200		1,499	
Cambodge	50,735	12,969					
Brésil		25,178		22,222	15,750		
Italie				16,173			
Pakistan				7,170	22,652	55,402	
Thaïlande	68,400	137,000	166,500	74,500	21,823	36,600	
USA				17,300	18,360	14,000	
Argentine							
Uruguay					2,618		
Total :	119,135	186,747	169,670	191,280	141,316	123,801	130,000[a]

[a] Estimation minimum.

SOURCE: Quantités importées - O.N.C.A.D.

La procédure par laquelle le riz est importé au Sénégal commence par une estimation par l'O.N.C.A.D. des besoins nationaux et de la production locale en céréales. L'O.N.C.A.D. ensuite spécifie la quantité de riz importé nécessaire pour satisfaire les besoins annuels. Les négociations pour le riz sur le marché international sont faites par l'O.N.C.A.D. qui organise les livraisons à Dakar. Après la mise en sac du riz, l'O.N.C.A.D. le cède à des négociants sélectionnés qui ont reçu une quote-part mensuelle de riz. Pour devenir négociant agréé, il faut avoir été approuvé par le Ministère des Finances et par l'O.N.C.A.D. Un dossier très complet est gardé et vérifié par le Commerce Intérieur pour chaque grossiste potentiel (quotateur). Le dossier demande des informations sur l'avoir financier et la capacité de financer des achats à l'O.N.C.A.D. De plus, le Contrôle Economique vérifie que le négociant posséde une capacité de stockage suffisante pour son contingent mensuel. Le Commerce Intérieur utilise ces données financières pour déterminer la quote-part appropriée pour chaque négociant agréé. Ainsi, le Commerce Intérieur et l'O.N.C.A.D. partagent les importations mensuelles de riz entre les négociants approuvés, les sociétés coopératives, les coopératives de consommation, et les magasins de détail.

Les agents de vente approuvés viennent à un centre de distribution de l'O.N.C.A.D. (il y en a un pour chaque région) pour recevoir leur contingent, l'O.N.C.A.D. s'occupant lui-même du transport de Dakar à ces centres régionaux. Les grossistes vendent alors par sac aux petits détaillants qui n'ont pas besoin de l'approbation directe du gouvernement. Les prix sont contrôlés à tous les niveaux de cette opération. Le

Comité des Grands Produits Agricoles, qui fera l'objet d'une discussion dans la section suivante, détermine les marges bénéficiaires à tous les niveaux, de l'O.N.C.A.D. aux consommateurs, en passant par les grossistes et les détaillants.

Jusqu'en Novembre 1974, le prix aux grossistes était inférieur au prix d'achat de l'O.N.C.A.D. La subvention au consommateur était fournie, ainsi, par la Caisse de Péréquation, agence de subvention et d'impôts alimentée surtout par les revenus sur l'arachide. Depuis 1974, une combinaison d'un prix au consommateur plus élevé et un prix d'importation réduit perçu par l'O.N.C.A.D. a éliminé l'élément de subvention du riz. La réduction des importations de riz est évidemment liée au succès de projets rizicoles locaux, auxquels le gouvernement sénégalais donne une haute priorité.

2. Le Mil et le Sorgho

La procédure d'importation pour le mil et le sorgho est un peu moins structurée que celle du riz. D'après leur évaluation des besoins, le Service Extérieur et l'O.N.C.A.D. négocient avec les vendeurs étrangers et organisent les importations de mil et de sorgho. L'O.N.C.A.D. céde alors ce mil et ce sorgho aux négociants approuvés, qui les vendent aux détaillants. La procédure est moins rigoureuse que pour le riz du fait de l'échelle plus petite et de la nature intermittente des importations de mil et de sorgho. Ces importations ne sont pas subventionnées et les prix auxquels les négociants

agréés vendent au détaillant, et le détaillant aux consommateurs, sont susceptibles de suivre les forces du marché parallèle.

Les importations commerciales récentes de mil et sorgho sont les suivantes:

Tableau XI. Importations de Mil et Sorgho (tonnes)

1969-70	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76[a]	1976-77[b]
200	28,900	10,400	26,400	34,000	5,000	43,000	70,000

[a] 37,000 tonnes d'Argentine, 6,000 tonnes du Mali

[b] Estimation minimum

SOURCE: L'O.N.C.A.D.

La quantité importée est directement liée au succès de la récolte locale. Durant les années à pluviosité normale et de bonne récolte, comme en 1974-75 où la production a atteint 777.000 tonnes, les importations étaient très peu élevées. Toutefois, cette année (1976-77), la récolte estimée à seulement 554.000 tonnes entrainera les importations substantielles de mil et de sorgho estimées ci-dessus.

3. Le Blé

Environ 100.000 tonnes de blé sont officiellement importées chaque année pour conversion en farine ou en pain. Cette quantité est déterminée et contrôlée par la Direction du Commerce Extérieur. Les Grands Moulins de Dakar (GMD) reçoivent environ 90.000 tonnes, le reste allant aux Moulins SENTENAC. Après réception du blé, les deux compagnies le transforment en farine et la vendent aux grossistes qui approvisionnent les boulangeries locales. Le prix de la farine, soit donc le prix du pain au consommateur, a été subventionné dans le passé par la Caisse de Péréquation. Les moulins vendaient la farine aux grossistes à un prix contrôlé, inférieur à leur coût de production, et recevaient une subvention de la Caisse. Depuis le 1er janvier 1977, les moulins vendent aux négociants au prix coûtant, éliminant ainsi les subventions de l'Etat. Le prix de la farine aux boulangeries et le prix du pain au consommateur, bien que toujours contrôlés, reflètent les coûts réels.

Il semble improbable que la production nationale de blé soit éliminée. Bien que quelques projets de blé soient examinés par les sociétés de développement régional, il y a peu de chance que le développement de la production domestique de blé devienne significatif dans un proche avenir. Une tentative de réduction des importations de blé en utilisant une farine mélangée de blé/mil a été effectuée. Du fait de la disponibilité limitée du mil, de son coût relativement élevé,

et des problèmes de conservation de ce pain, le projet a eu un succès limité. Afin d'éviter le problème de conservation du pain de blé/mil, une large proportion de farine de blé doit être utilisée, rendant ainsi minimale toute économie sur le blé importé. En conséquence, on s'attend à ce que les importations de blé augmentent légèrement chaque année, proportionnellement à l'accroissement de la population et du revenu.

D. L'Aide Alimentaire

Comme le montrent les chiffres du Tableau II de ce chapitre, l'aide alimentaire au Sénégal a été d'une certaine envergure pendant 1972-73 et 1973-74, s'élevant respectivement à 108.000 et 57.000 tonnes de céréales. En ce moment, l'assistance alimentaire internationale ne satisfait qu'une petite partie (1 ou 2%) des besoins nationaux en céréales.

Actuellement le Secours Catholique et le Programme des Nations Unies d'Aide Alimentaire Mondiale sont les agences donatrices principales en activité au Sénégal. Le W.F.P. (World Food Program) a deux types de programmes majeurs; un programme social dans lequel environ 60% de l'aide du W.F.P. totale est distribuée principalement aux écoles et aux groupes vulnérables, le reste (40%) consiste en une aide alimentaire aux programmes de travail pour les projets d'infrastructure.

L'agence sénégalaise responsable de la coordination de l'aide alimentaire est le Commissariat d'Aide Alimentaire, placée sous l'égide du Ministère du Développement Rural. L'aide alimentaire est transférée au Commissariat qui stocke les denrées et les distribue aux Préfets locaux. Les Préfets sont responsables de la distribution à l'intérieur

de leurs propres régions. Le W.F.P. détermine à l'avance les localités vers lesquelles son aide alimentaire doit être envoyée, limitant quelque peu les pouvoirs discrétionnaires du Commissariat. Des octrois occasionnels d'aide alimentaire, de l'U.S. - A.I.D., de la C.E.E. et d'autres nations, sont distribuées, en règle générale, à la discrétion complète du Commissariat. Le W.F.P. estime que plus de 70% de l'aide alimentaire sont consommés en dehors de Dakar par la population rurale.

Comme il l'a été noté auparavant, un déficit céréalier important semble exister pour l'année agricole en cours. Le gouvernement pourrait bien faire des demandes d'assistance alimentaire additionnelle. Ceci suivrait le modèle du passé puisqu'il semble que la grande majorité de l'aide alimentaire du Sénégal ait suivi les mauvaises récoltes. L'aide alimentaire n'a donc pas eu un effet déterminant sur l'allocation des ressources agricoles ou sur les prix intérieurs des céréales pendant les années de récolte normale.

III. LES INSTITUTIONS

Les responsabilités concernant la politique agricole, l'encadrement et la commercialisation sont partagées par plusieurs agences gouvernementales sénégalaises. Ce chapitre vise à identifier chaque agence appropriée et en expliquer les fonctions. D'une part, des agences faisant partie du Ministère des Finances et des Affaires Economiques sont engagées dans le financement et le contrôle de certaines activités agricoles. Enfin, quelques groupes indépendants jouent un rôle majeur dans le développement agricole.

A. Ministère du Développement Rural

Un schéma non-officiel d'organisation pour le MDR est présenté ci-dessous :

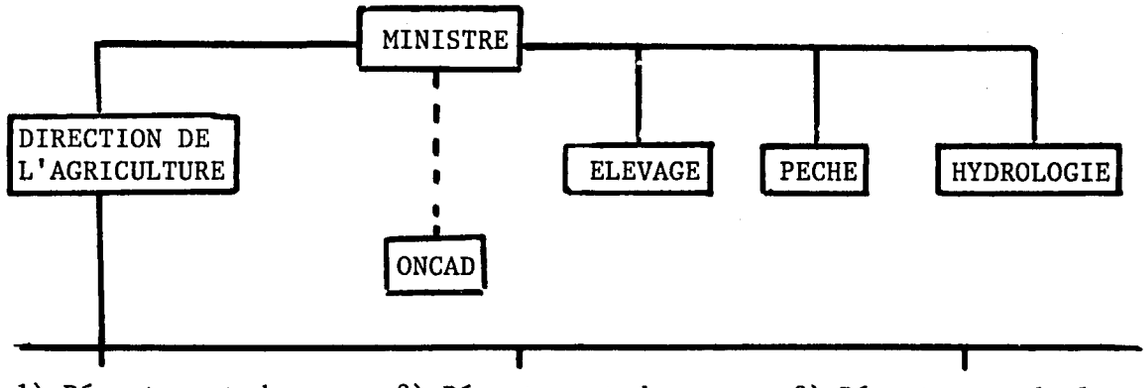

1) Département des Programmes

2) Département des Etudes

3) Département de la Protection des Cultures

Programmes :

- -SAED
- -SODEVA
- -SODEFITEX
- -SOMIVAC
- -STN
- -PRS

Les principales activités rurales sont placées sous la direction du Ministère du Développement Rural; agriculture, élevage, pêche, et développement de l'hydrologie. En outre, l'ONCAD (Office National de Coopération et d'Assistance pour le Développement), responsable de la distribution des intrants, de l'aide aux coopératives, et de la commercialisation de l'arachide, du mil, du sorgho et du riz, reçoit des directives de la part du MDR.

Le Conseil d'Administration de l'Agriculture est divisé en trois branches principales. Le Département de la Protection des Cultures est responsable du traitement et de la protection. Le Département des Etudes analyse les données statistiques, participe à la préparation des rapports, et est généralement disponible pour effectuer les recherches requises. Le Département des Programmes, qui dirige les sociétés de développement régional, fait ici l'objet d'une attention particulière. Ainsi que nous l'avons expliqué auparavant, l'activité d'encadrement régional au Sénégal est décentralisée. Diverses organisations régionales, sociétés d'intervention, ont été créées pour répondre aux besoins particuliers de chaque région. Chaque agence de développement régional s'attribue une priorité et des responsabilité différentes. Ainsi, chacune d'entre elles se concentre sur les cultures propres à leur région. Par ailleurs, certaines agences sont engagées dans la commercialisation, alors que d'autres ne le sont pas. La liste d'agences de développement régional et de projets ci-dessus mentionnée n'est pas complète; certains projets à objectif limité (tels que la BUD, une organisation de commercialisation et de développement des légumes verts) ont été omis. Cependant, les agences régionales notées

auparavant sont directement engagées dans les activités qui font l'objet de cette étude. Une brève description de la localisation des opérations, des responsabilités, et des développements majeurs pour chaque agence de développement est présentée ci-dessous.

1. Les Organisations de Développement Régional

La SAED (Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta)

La SAED est responsable du développement de la région du Nord du Sénégal, près du Fleuve Sénégal. Le bureau central est situé à Saint-Louis. La SAED est financée par des emprunts (45%), par des subventions provenant de l'U.S. AID, FED et FAC (34%), et par des allocations octroyées par le budget national (21%). Des dépenses totalisant 9,5 millions de franc CFA sont prévues pour 1977-78. L'objectif principal de la SAED est l'expansion des rizières afin d'augmenter la production de riz dans cette région jusqu'à 120.000 tonnes en 1980. Ceci représenterait un accroissement de la production de 600% par rapport à 1975-76 et satisferait un tiers des besoins sénégalais prévus, pour 1980. Le projet comprendrait 33.000 acres de terre irriguée, produisant deux récoltes annuelles, et ayant des rendements d'environ 4 tonnes par acre.

Bien que l'élaboration et la construction du système d'irrigation soient effectuées par des experts étrangers, un des objectifs du programme est de parvenir à établir un contrôle local. Les agriculteurs sont instruits de l'usage de l'équipement hydraulique et encouragés à former des coopératives pour l'achat de grain et l'utilisation de l'équipement agricole. Environ 9.700 acres sont cultivés. Un accroissement annuel d'environ 6.000 acres est nécessaire afin d'atteindre l'objectif de 33.000 acres en 1980.

La SAED est également en train de développer d'autres cultures - le blé (3.000 tonnes en 75-76), les tomates (40.000 tonnes en 75-76), le maïs (1.200 tonnes en 75-76), et le mil/sorgho (600 tonnes en 75-76). Une ferme de semences à Savoigne développe activement la production des semences améliorées, particulièrement pour le riz, qui sont ensuite distribuées aux cultivateurs.

La SAED commercialise une partie du riz produit. Huit pourcent environ sont conservés par les agriculteurs pour leur propre consommation, 40% sont transformés par la SAED, 45% (approx.) sont achetés pour les semences, et environ 7% sont vendus clandestinement par les agriculteurs. Une partie du paddy transformé à un taux de 65% est rendue par la SAED à ces cultivateurs pour leur consommation. La SAED vend le reste à l'ONCAD ou aux magasins de luxe de Dakar. Le riz de la SAED, après transformation, est plus coûteux que le riz importé. En conséquence, l'ONCAD n'encourage pas de tels achats, du fait qu'il doit subventionner cette opération. Il existe un marché de luxe limité à Dakar, où ce riz à long grain provenant de la SAED est préféré par certains Européens.

La réalisation des objectifs de la SAED pour 1981 est principalement entravée par le fait que le coût de revient du riz de cette région est plus élevé que les cours mondiaux actuels du riz importé. En conséquence, faute d'intervention gouvernementale pour limiter ou taxer les importations de riz, ou faute d'une hausse des cours mondiaux, le riz de la SAED ne peut être concurrentiel sur le marché sénégalais.

La SODEVA (Société de Développement et Vulgarisation Agricole)

La SODEVA opère dans les régions très productives de Diourbel, de Thiès et de la Siné-Saloum. Le financement est effectué par l'U.S.-A.I.D.,

la Caisse Centrale de la Coopération Economique Française, et le budget national. Ce programme est principalement destiné à une activité d'encadrement. De plus, il est prévu d'étendre l'exploitation des terres irriguées dans le Bas-Saloum, diverses cultures - riz, fruits et légumes.

L'activité d'encadrement est actuellement concentrée sur l'arachide, le mil, le sorgho et le maïs - cultures traditionnelles de cette région. Le Programme est confié à plusieurs départements, chacun ayant un personnel qualifié qui comprend un mécanicien, un spécialiste du bétail, un agronome, un spécialiste des semences, un expert en conservation, et des agents d'encadrement. Dans la région de la Sine-Saloum, 400 de ces agents vivent au niveau du village et instruisent les cultivateurs.

La SODEVA assiste l'ONCAD et les coopératives dans l'évaluation des besoins et la préparation des commandes d'intrants qui lui seront données. Les agents de la SODEVA soumettent des recommandations concernant l'utilisation des intrants et enseignent leurs applications. Leur rôle principal dans la commercialisation est de coopérer avec l'ONCAD afin d'encourager la vente d'arachide, de mil, et de sorgho, en utilisant la structure coopérative existante.

La SODEFITEX (Société de Développement des Fibres Textiles)

La SODEFITEX se charge de la Haute Casamance, de certaines parties de la Sine-Saloum et des régions du Sénégal Oriental. Elle s'occupe principalement du développement du coton et un peu du riz. Une production de riz de 44.000 tonnes sur 35.000 hectares est prévue pour 1980. Le but principal de la SODIFEX est l'intégration des opérations de coton au Sénégal. La production commercialisée a augmenté de façon régulière de

21.000 à 47.000 tonnes entre 1971 et 1976. Le plan actuel fait appel à une production de 66.000 tonnes en 1980. La SODEFITEX a augmenté régulièrement le prix au producteur pour le grain de coton de première qualité, soit de 31 à 47 CFA/Kg actuellement. La SODEFITEX égrène et exporte ce coton, le bénéfice de cette opération étant transféré à la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix. La SODEFITEX fournit à crédit les intrants aux agriculteurs, et leur en enseigne l'utilisation. Cette activité d'encadrement avait pour objectif l'augmentation de la production du mil et sorgho, et comme le souligne la SODEFITEX elle-même, ces cultures ont déjà connu des hausses récentes de rendements. En général, la SODEFITEX développe une culture de rente, le coton, pour les agriculteurs se trouvant dans les régions où la culture de rente traditionnelle, l'arachide, ne convient pas bien.

La SOMIVAC (Société de Mise en Valeur de la Casamance)

Cette agence de développement a été créée récemment pour la région de la Casamance. Son activité principale concerne le développement de la production de riz. La construction extensive de petits barrages augmentera de 10.000 ha la superficie de terre arable. L'encouragement à l'utilisation d'intrants et des méthodes appropriées de culture devrait accroître les rendements de 1,3 à 2 tonnes/hectare. Ceci provoquerait un accroissement de la production de riz dans cette région de 85.000 (à l'heure actuelle) à 153.000 tonnes en 1980, ce qui constituerait environ 50% de la production de riz sénégalais prévue pour 1980. La SOMIVAC a l'intention de construire des installations de stockage et de transformation afin de mettre sur le marché le paddy en surplus.

L'objectif, bien qu'il ne soit pas formulé clairement, serait de vendre ce riz à l'ONCAD, ce dernier le revendant ultérieurement au consommateur. Comme pour les plans concernant le riz dans la région du Fleuve, le facteur déterminant du succès du projet sera le rapport des prix entre le riz national et le riz importé. Le prix de revient élevé du riz local pourrait faire obstacle à sa commercialisation.

La STN (Société des Terres Neuves)

La STN planifie la migration de la population sénégalaise, des régions surpeuplées vers celles moins peuplées qui ont des terres productives sous-exploitées. Le principal déplacement recherché concerne les habitants du Bassin Arachidier qui sont en surnombre. On prévoit ainsi le transfert de familles de la Sine-Saloum vers le Sénégal Oriental, où des terres potentiellement fertiles seront mises en culture. De 1971 à 1974, environ 2.000 personnes ont émigré d'une façon planifiée. La STN maintient qu'en 1974, les immigrants ont produit 5.570 tonnes d'arachides, 70 tonnes de coton, et 915 tonnes de céréales. Malheureusement, il n'y a pas d'estimation disponible concernant la baisse de produciton dans les régions qu'ils ont quittées. Les rendements estimés toutefois à 1.670 kg/ha pour l'arachide, à 291 kg/ha pour le coton, et à 895 kg/ha pour les céréales sont, à l'exception du coton, supérieurs à la moyenne nationale.[1] Bien qu'il faille louer les objectifs de la STN visant à répartir la population d'une façon plus efficace, les espoirs quant aux résultats à

---

[1]Le rendement national moyen est, pour le coton, d'environ 1 tonne/ha. Le rendement du STN en 1974 doit donc représenter un événement spécial.

court terme doivent rester modestes. Il existe en effet de véritables problèmes de localisation des régions à développer qui ne soient pas atteintes par l'onchocerciase.

Le PRS (Projet Rizicole Sedhiou)

Ce projet, financé par l'U.S. AID et le gouvernement sénégalais, est situé dans le départememt de Sedhiou, au sud-ouest du Sénégal.

Il porte principalement sur l'activité d'encadrement pour le riz, l'arachide, le mil et le maïs. En 1974, 5.707 hectares de riz, 3.000 d'arachide et 1.500 de mil et de maïs ont été mis en culture avec des rendements supérieurs à la moyenne pour cette région. Le PRS est également responsable de la commercialisation de ses produits. L'activité commerciale, toutefois, n'a pas été importante étant donné que les agriculteurs gardent une large portion de la production pour leur propre consommation. Deux opérations expérimentales de transformation du riz sont prévues à Tanoff et à Bounkilling. Toutefois, comme pour les autres projets rizicoles examinés, la concurrence du riz local avec le riz importé reste au centre du problème. Bien que l'ONCAD et le PRS coopèrent étroitement pour la commercialisation du riz, il n'est pas, à l'heure actuelle, dans l'intérêt financier de l'ONCAD d'acheter le riz du PRS. Si le projet du PRS peut contribuer à l'auto-suffisance de la région, on ne devrait pas s'attendre à d'importantes importations commerciales du riz provenant de cette région. Même dans le plan, une hausse modeste dans la production de paddy, soit de 22.141 à 34.843 tonnes, est prévue de 1975 à 1980.

Les Projets Internationaux

Certains projets internationaux devraient être mentionnés. L'OMVS, Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal, est un projet à

long terme en collaboration avec le Mali et la Mauritanie, afin d'étudier le développement le plus efficace - au triple niveau biologique, économique et social - du Fleuve Sénégal. Ainsi la construction de certains barrages, qui constituent un potentiel d'irrigation, d'énergie et de pêche a été considérée. De même il existe un projet exécuté conjointement avec la Gambie et qui concerne le Fleuve Gambie.

En général, le programme sénégalais de développement rural met l'accent sur les organisations de développement régional plutôt que sur les institutions nationales. Il en résulte naturellement certains problèmes de gestion, de coordination et de duplication des services administratifs. La mesure dans laquelle les avantages de cette approche régionale et décentralisée l'emportent sur ses coûts est une question sur laquelle des recherches poussées pourraient s'avérer très utiles.

2. L'O.N.C.A.D. (Office National de Coopération et d'Assistance pour le Développement)

L'ONCAD est l'agence gouvernementale responsable de la commercialisation de l'arachide et des céréales. Dans la poursuite de cet objectif, l'ONCAD est également chargé de certaines fonctions complémentaires. En premier lieu, l'ONCAD est responsable de la commande et de la distribution des intrants. De plus, il gère le crédit agricole à court-terme fourni par la BND (Banque Nationale de Développement du Sénégal), conseille et assiste les 2.200 coppératives. Finalement, il commercialise l'arachide, le mil,

le maïs, le riz national et le riz importé, grâce à son propre système de stockage et de transport. Une brève explication de ces fonctions est de rigueur.

L'agriculture sénégalaise est caractérisée par l'existence de coopératives de producteurs dont le but est d'encourager le développement rural moderne, tout en maintenant les valeurs communautaires traditionnelles. En 1966, après la création de l'ONCAD, la gestion de ce système de coopératives lui fut confiée. Actuellement, il existe plus de 2.000 coopératives - 150 pour la consommation et l'artisanat, 170 pour l'agriculture spécialisée, et 1.800 pour la commercialisation de l'arachide et du mil. Chaque coopérative d'arachide a en moyenne 150 membres, soit au total environ 270.000 membres. Un système de gestion démocratique est en place dans chaque société.

Les fonctions de la coopérative sont (1) d'évaluer les besoins collectifs en intrants du groupe; d'informer l'ONCAD de ces besoins et des demandes de crédit concernant les intrants, de distribuer ces derniers, et de collecter les dettes des membres après la récolte; et (2) d'acheter de l'arachide, du mil et du sorgho pour l'ONCAD. Bien qu'en théorie le système des coopératives ait de grands mérites, la gestion et la vérification comptable des coopératives ont souffert d'un manque de direction active par l'ONCAD. Par exemple, les profits supposés des activités de commercialisation, qui doivent être répartis entre les projets d'infrastructure et les dividendes des membres, n'ont jamais été matérialisés parce qu'ils ont servi à rembourser de grosses dépenses administratives.

En ce qui concerne la commercialisation, l'ONCAD achète l'arachide aux coopératives et la vend à la SONACOS, une société paraétatique qui est responsable de la transformation en huile d'arachide et de l'exportation. Le mil et le sorgho achetés par l'ONCAD sont vendus en principe, aux négociants patentés, aux coopératives d'achat, aux magasins frontaliers, ou aux coopératives de vente dans les régions déficitaires en céréales. Le riz importé et le riz local sont vendus aux mêmes consommateurs par l'ONCAD.

Comme il a été mentionné plus haut, et comme nous le verrons plus loin en détail, l'ONCAD, après réception des commandes d'intrants de la part des coopératives finance et gère les livraisons. Pour exercer ses fonctions de commercialisation et de livraison des intrants, l'ONCAD possède un système étendu de stockage et de transport. Avec un réseau routier relativement suffisant ainsi qu'un parc automobile en bon état, l'ONCAD est capable d'effectuer la collecte et le transport de l'arachide, du mil, du sorgho et la livraison des intrants. Il y a naturellement un certain degré de sous-utilisation de ce moyen de transport pendant les saisons d'activité agricole limitée. Après la récolte, toutefois, le taux d'activité est très élevé. L'ONCAD utilise aussi son système de transport pour livrer du riz importé aux centres de distribution régionale, où les négociants locaux acceptent les livraisons. Les frais moyens de transport sont présentés dans l'appendice joint à ce rapport.

L'ONCAD a également la responsabilité du stockage de l'arachide du mil, du sorgho, du riz importé et des intrants. Afin d'augmenter la capacité existante de 40.000 tonnes pour le stockage de céréales, l'ONCAD

a lui-même récemment construit de nouveaux entrepôts ajoutant un total de 30.000 tonnes à la capacité actuelle. La réalisation de deux projets supplémentaires, l'un de 30.000 tonnes provenant de l'U.S. AID et l'autre de 25.000 tonnes financé par la République Fédérale d'Allemagne devrait commencer dès la fin de 1977. Cette nouvelle capacité de stockage permettra à l'ONCAD de mettre fin au bail de stockage privé et de favoriser l'accroissement de la commercialisation du mil, sorgho et/ou riz importé. L'ONCAD gère pour le moment (début 1977) environ 242.000 tonnes de capacité de stockage pour l'arachide.

Il n'existe pas de données financières récentes couvrant la totalité des opérations de l'ONCAD. Du fait de ses multiples fonctions, de ses procédures comptables médiocres, et de sa structure financière complexe, il est très difficile de déterminer la position financière de l'ONCAD. Néanmoins nous savons qu'il a une dette de l'ordre de 30 millions CFA. Toutefois, pour apprécier l'importance de cette dette, une bonne compréhension des relations entre la BND, la Caisse de Péréquation et Stabilisation des Prix (CPSP), et l'ONCAD est essentielle,

La BND accorde des crédits à court-terme à l'ONCAD pour ses activités de commercialisation et le financement des intrants. L'ONCAD remet le bénéfice provenant de ses opérations d'arachide et de riz importé à la CPSP. La CPSP est censée utiliser ces revenus pour financer le programme agricole de l'ONCAD - c'est-à-dire, rembourser à l'ONCAD l'élément de subvention inclus dans sa vente des intrants aux agriculteurs. Jusqu'à cette année, toutefois, la CPSP ne pouvait effectuer ce remboursement, car ses fonds étaient entièrement employés à subventionner l'importation de riz

et de blé.

L'ONCAD, privé de ce remboursement par la CPSP n'a pas pu honorer sa dette vis-à-vis de la BND, d'autant plus que les agriculteurs ne s'étaient pas entièrement acquittés de leur dettes envers lui. Ainsi, l'ONCAD se trouve à la fois lourdement endetté envers la BND, et créancier de la CPSP et des producteurs pour des montants importants. Il est généralement convenu au Sénégal qu'une comptabilité détaillée des activités de l'ONCAD et une organisation rationnelle de ses pratiques financières ainsi que celles de la CPSP, sont de la plus haute importance.

En résumé, l'ONCAD est devenu une organisation bureaucratique très étendue, ayant des fonctions multiples. Sa structure rigide et ses importantes responsabilités semblent excéder ses capacités actuelles. La nécessité d'une réorganisation qui impliquerait une plus grande décentralisation et un renoncement probable à certaines responsabilités est une question largement débattue au Sénégal.

B. Le Ministère des Finances et des Affaires Economiques (MFAE)

Ce qui suit est un schéma non-officiel d'organisation pour le MFAE.

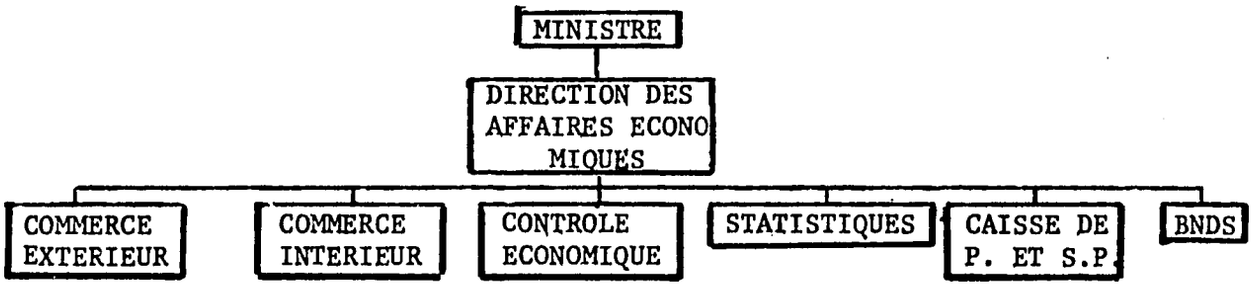

1. La Division du Commerce Extérieur

La Division du Commerce Extérieur, en consultation avec diverses agences concernées, est responsable de la détermination de certains quotas d'importation. Ces organismes jouent un rôle important dans les négociations annuelles concernant le blé importé. La Division du Commerce Extérieur n'a néanmoins qu'un rôle consultatif: l'importation du riz, du mil et du sorgho est confiée à la division du commerce extérieur de l'ONCAD.

2. La Division du Commerce Intérieur

La Division du Commerce Intérieur est responsable de la régulation de la commercialisation intérieure. Elle organise les procédures par lesquelles les grossistes potentiels de riz importé sont patentés, comme il est mentionné dans la section sur les importations de riz. De plus, cette Division s'occupe directement de la détermination des prix au consommateur pour les denrées alimentaires de base. Pour les céréales, ceci a lieu en coopération avec le Comité des Grands Produits Agricoles. Pour d'autres produits de consommation - boeuf, lait, huile, sucre et allumettes, la Division du Commerce Intérieur et d'autres divisions du Ministère des Finances déterminent ensemble ces prix.

3. La Division du Contrôle Economique

La Division du Contrôle Economique a la responsibilité de mettre en vigueur les règlements et prix déterminés par la Division du

Commerce Intérieur. Ceci comprend l'inspection des prix de marché et l'institution de poursuites légales au cas où le prix observé diffère du prix officiel. En outre, il est chargé de la vérification de la capacité de stockage déclarée par les grossistes potentiels de riz importé. Finalement, la Division du Contrôle Economique coopère avec la douane afin de limiter la contrebande traditionelle entre la Gambie et le Sénégal.

4. La Caisse de Péréquation et Stabilisation de Prix

Cet organisme est chargé de la redistribution des revenus provenant des activités agricoles rentables, en faveur des activités agricoles qui doivent être subventionnées par le gouvernement. Une présentation de leur déclaration de revenu estimé pour 1977 montrera clairement les activités de la Caisse.

REVENU ESTIME:

1)	Importations de riz (reçu de l'ONCAD)	3,606,000,000 CFA
2)	Arachide (reçu de l'ONCAD)	3,600,000,000
3)	Sucre (reçu de la CSS)	2,015,000,000
4)	Coton (reçu de la SODEFITEX)	1,308,000,000
	Revenu total:	10,529,000,000

DEPENSES ESTIMEES:

1)	Ventes nationales d'huile alimentaire (Subvention à la SONECOS)	20,000,000	CFA
2)	Riz local (Subvention à l'ONCAD)	136,000,000	
3)	Blé importé (Subvention échue en janvier 1977)	0	
4)	Programme agricole Intrants - (Dispositif)	15,000,000	
	Engrais (à l'ONCAD)	4,000,000,000	
5)	Subvention à la SAED pour la culture des tomates	218,000,000	
	Dépenses totales	4,389,000,000	CFA
	Surplus estimé	6,140,000,000	CFA

Avec ce profit, la Caisse remboursera l'ONCAD à qui elle doit 13 billions CFA. Au cours des années précédentes, à cause de lourdes subventions à l'importation de riz et de blé, la Caisse n'a pas pu appuyer le programme agricole de l'ONCAD. De ce fait, l'ONCAD a été incapable de rembourser ses emprunts à court-terme provenant de la BND et couvrant la commercialisation et les achats d'intrants.

C. Le Comité des Grands Produits Agricoles

Ce comité, formé de représentants d'un grand nombre d'agences gouvernementales sénégalaises, est chargé de proposer une structure de prix pour les produits agricoles principaux. Il est composé de représentants de chaque ministère, agences de développement régional, et organisations telle que la Caisse et la BND. Le Comité recommande un prix de gros pour le riz import, un prix au détaillant et un

prix au consommateur, et suggère également des prix au producteur pour le riz national, l'arachide, le mil, le sorgho et le maïs. La procédure générale commence en octobre, lorsque le Comité élabore une série de prix à proposer au Premier Ministre. Ce dernier et le Conseil Interministériel approuvent alors ou modifient ces recommandations dès le 15 novembre. Les prix sont ensuite immédiatement annoncés au public. Le Comité des Grands Produits Agricoles est permanent, se réunit chaque semaine afin de contrôler la situation agricole et a le pouvoir de proposer des modifications quand des problèmes inattendus surviennent.

D. La SONADIS (Société Nationale pour l'Approvisionnement et la Distribution Sénégalaise)

La SONADIS est une société semi-publique - à laquelle l'Etat participe pour 61% et qui est responsable de l'approvisionnement de la population en produits de consommation. Environ 100 magasins de consommation sont répartis de façon stratégique dans tout le pays, et il existe 13 dépôts de commerce de gros. Les produits de base, le riz, l'huile, la sauce tomate et le savon forment environ un tiers des ventes de la SONADIS . La SONADIS s'efforce de réaliser un bénéfice sur chaque article vendu, aucun de ceux-ci n'étant subventionné. La marge varie avec les articles, ceux de luxe ayant des marges plus importantes. De plus, les prix et donc les marges des principaux produits de consommation sont contrôlés par le gouvernement. Chaque magasin a accès aux 1.250 articles en possession de la SONADIS. Tous

les magasins de la SONADIS, sauf douze, semblent fonctionner de façon rentable. La SONADIS n'accorde de crédit à aucun acheteur à l'exception de certains grossistes dans la région de Dakar.

En ce qui concerne les céréales, la SONADIS est le plus important distributeur de riz importé, pour lequel elle reçoit la marge légale de 70%. Elle n'est pas engagée dans la commercialisation du mil et sorgho, puisque le prix auquel l'ONCAD fournit ceux-ci à la SONADIS n'encourage pas suffisamment ce dernier à s'occuper du mil et du sorgho. En général, le consommateur rural sénégalais a largement accès aux produits de consommation. La SONADIS, les autres négociants privés achetant à la SONADIS, et tous les autres commerçants importants, semblent être accessibles aux consommateurs. Avec environ 29.000 détaillants, le système commercial sénégalais semble encourager la concurrence et l'efficacité économique.

E. La SODAGRI (Société de Devéloppement Agricole)

La SODAGRI est une agence semi-publique dont la moitié du capital se trouve entre les mains de firmes américaines et dont l'autre moitié appartient au gouvernement sénégalais. Son but est de développer 30.000 hectares de rizière dans la région de la Casamance. Avec un rendement potentiel de 3 tonnes par hectare pour chacune des deux récoltes 180.000 tonnes pourraient être envisagées. Le projet est à un stade d'étude avancé - les emplacements, coûts, et procédés techniques étant actuellement examinés. Un problème peut résider dans le fait que l'opération hautement mécanisée et centralisée qui est prévue et qui serait des plus efficaces sur une

si grande superficie n'entre pas dans le cadre du développement rural communal. Alors que quelques rizières individuelles pourraient être maintenues et une assistance technique minimum donnée aux agriculteurs, une opération commerciale hautement mécanisée et à forte embauche de main d'oeuvre est réalisable. La SODAGRI admet ce problème ainsi que celui provenant de la non-compétivité du riz national; elle poursuit actuellement ses études préliminaires.

Ceci conclut notre brève présentation de l'organisation et des fonctions des organismes intervenant dans la production et la commercialisation des cultures céréalières. D'importants programmes de développement agricole ont également été examinés. Le chapitre suivant considèrera les circuits de commercialisation pour chaque produit.

IV. COMMERCIALISATION ET POLITIQUE DE PRIX

Ce chapitre examinera les circuits de commercialisation existants, les objectifs et la politique de prix pour chacune des cultures sénégalaises de base.

A. L'Arachide

L'O.N.C.A.D. possède un monopole légal sur la collecte de l'arachide. Les producteurs vendent à leur coopérative agricole locale. L'O.N.C.A.D. utilise ses propres moyens de transport pour la collecte de l'arachide provenant de ces coopératives locales, et pour regrouper celle-ci dans 20 centres. L'O.N.C.A.D. vend alors et livre l'arachide à la SONACOS, organisme semi-publique, qui la revend elle-même aux moulins locaux pour la transformation en huile d'arachide et l'exportation. Le profit provenant de cette collecte par l'O.N.C.A.D. est reversé à la Caisse de Péréquation.

Certaines des règlementations institutionnelles liées à ce processus sont importantes. En premier lieu, alors que le prix au producteur officiel pour l'arachide et d'autres cultures est publié mi-novembre, la date d'ouverture de la saison d'achat dépend du remboursement des dettes sur les semences. L'O.N.C.A.D., par l'intermédiaire des coopératives, prête les semences d'arachide aux producteurs. Avant que la période d'achat de la récolte commence, l'O.N.C.A.D. demande un remboursement de 80% du coût de cette semence. Du fait de la menace d'une vente précoce de l'arachide sénégalaise en Gambie, la règle est interprétée

de manière plus flexible dans certaines régions limitrophes. Cette règle pose souvent des problèmes aux agriculteurs qui ont besoin d'argent liquide et, comme il en sera discuté plus tard, elle a des répercussions sur la commercialisation du mil et du sorgho. Cette année, les cultivateurs étaient mécontents du prix qui avait été fixé pour l'arachide, et beaucoup d'entre eux n'ont pas remboursé leurs dettes, espérant en vain provoquer une hausse du prix au producteur.

La seconde règlementation intéressante est que le Président de la coopérative reçoit une commission sur chaque tonne d'arachide commercialisée par sa coopérative. Il est donc ainsi encouragé à porter la collecte au maximum et, dans une certaine mesure, incite les agriculteurs à cultiver de l'arachide de préférence aux autres cultures.

L'appendice présente des chiffres récents sur la commercialisation de l'arachide par l'O.N.C.A.D. et semble indiquer que le taux de commercialisation est entre 65 et 75%. La différence représente l'autoconsommation, les petites ventes locales, le stock des semences et les ventes clandestines à la Gambie où la saison d'achat commence habituellement plus tôt et où les prix sont fréquemment plus élevés. Donc, pour l'arachide, l'O.N.C.A.D. possède un monopole légal effectif et l'agriculteur a un marché assuré pour sa récolte.

B. Le Mil/Sorgho

Depuis Novembre 1975, l'O.N.C.A.D. a un monopole légal sur la collecte auprès de l'exploitant et la commercialisation du mil et du

sorgho. Avant 1975, un commerce privé légal existait, Parallèlement l'O.N.C.A.D. achetait également du mil et du sorgho pour le revendre aux coopératives, dans les régions déficitaires. L'objectif du gouvernement, en ce qui concerne l'octroi à l'O.N.C.A.D. d'un monopole légal, était de protéger le cultivateur contre les éléments incertains d'un monopole privé. On espérait ainsi que le contrôle du marché par l'O.N.-C.A.D. encouragerait à la fois la production et la commercialisation, faciliterait une plus grande auto-suffisance alimentaire, et permettrait à l'O.N.C.A.D. de constituer un stock de sécurité plus important.

L'O.N.C.A.D. dépend des coopératives pour l'achat du mil et du sorgho. Les fonds, accordés par la BND, sont envoyés toutes les semaines par le Directeur Central de l'O.N.C.A.D. aux Offices Régionaux, qui à leur tour pourvoient au financement des coopératives. L'équipe d'achat des coopératives pèse le mil de l'agriculteur et le lui achète. Le financement aux Offices Régionaux et coopératives repose sur les ventes de la semaine antérieure, la situation du marché étant évaluée hebdomadairement par le Directeur Central de l'O.N.C.A.D. Celui-ci collecte le mil et le sorgho des coopératives, et l'entrepose au niveau régional. Une partie de la collecte de l'O.N.C.A.D. est destinée à un stock de sécurité, le reste à la vente. Ainsi l'O.N.C.A.D. vend le mil et le sorgho aux coopératives de producteurs dans les régions déficitaires, aux coopératives de consommateurs, aux magasins frontaliers, fournissant ainsi une alternative aux importations clandestines, et aux négociants privés patentés. Il en est de même pour le mil et le sorgho qui sont

importés.

En plus du circuit officiel de l'O.N.C.A.D, existe un marché parallèle de mil et de sorgho dont l'activité est illégale. Les cultivateurs vendent aux négociants locaux, qui à leur tour vendent aux grossistes ou bien directement au marché de consommateurs. Enfin, les agriculteurs peuvent vendre directement aux consommateurs et aux gambiens le long de la frontière. Ce marché parallèle a toutes les caractéristiques d'un marché céréalier africain traditionnel.

Le schéma suivant présente la structure des marchés parallèles et officiels et donne une indication des prix de transaction.

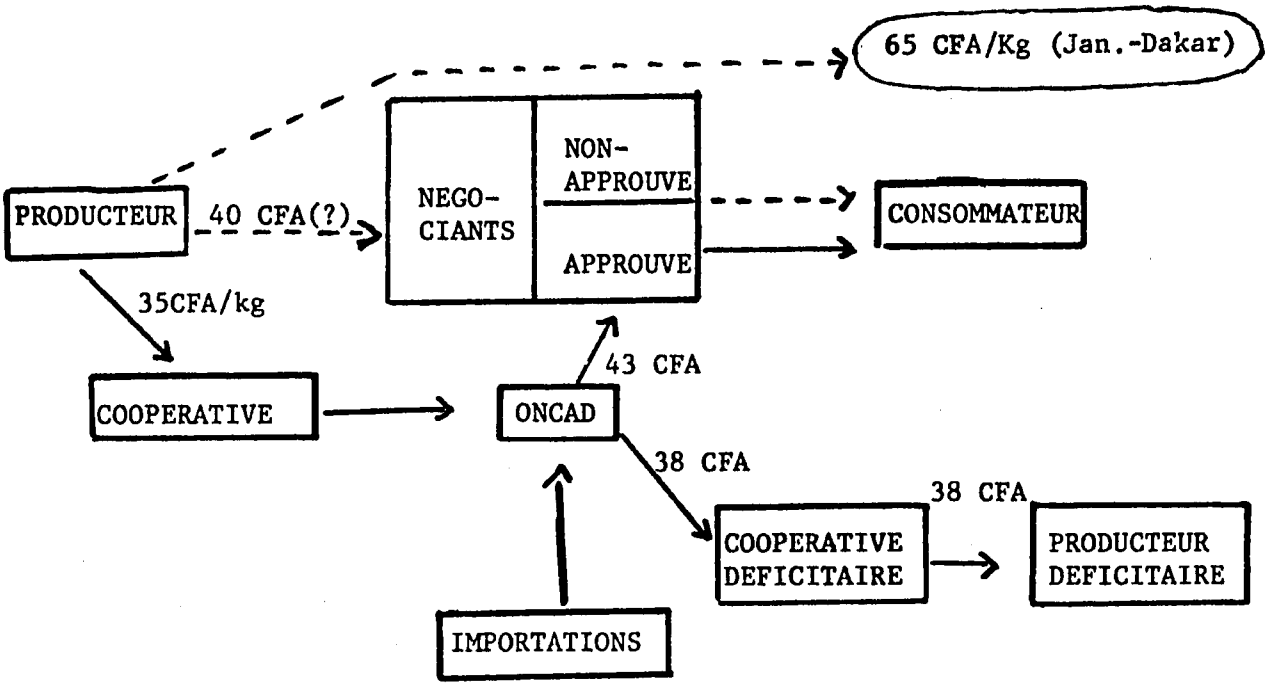

Les flèches en trait plein indiquent les courants officiels, les flèches en tirets le marché parallèle. Les prix officiels, ainsi que les estimations des prix du marché parallèle sont donnés.

Le tableau suivant présente le prix au producteur officiel et la quantité commercialisée par l'O.N.C.A.D. au cours des 7 dernières années. Un tableau plus détaillé se trouve en appendice.

Tableau XII. Mil/Sorgho (Commercialisé par l'O.N.C.A.D.)

Année	Prix au producteur (CFA/kilo)	Quantité commercialisée (t.)	Pourcentage de Production
1976/77	35	10,000 (à partir du 2/77)	2%
1975/76	30	12,125	2
1974/75	30	35,969	5
1973/74	25	29,969	6
1972/73	25	21	∿ 0
1971/72	18	2,866	∿ 0
1970/71	18	346	∿ 0

SOURCE: L'O.N.C.A.D.

Pour l'année 1976-77, l'O.N.C.A.D. avait espéré commercialiser 60.000 tonnes, soit 20% de la récolte. Cette collecte aurait eu lieu principalement dans les régions de Diourbel et de la Siné-Saloum.

Pourquoi l'O.N.C.A.D. a-t-il eu tant de difficultés à commercialiser le mil et le sorgho? A cela, il existe plusieurs raisons; quelques unes sont conjoncturelles, d'autres structurales. Tout d'abord, la production estimée de cette année à 554.000 tonnes, est inférieure à celle de l'année précédente qui se montait à 715.000 tonnes. Ainsi l'auto-

consommation est relativement plus importante et la part réservée à la commercialisation a diminué. Deuxièmement, à partir de 1974, les prix du riz importé ont fortement monté de 60 à 100 CFA/kilo, et sont restés au-dessus de 80 CFA/kilo depuis lors. Ceci a rendu le riz importé moins attrayant pour le consommateur rural, qui préfère maintenant consommer plus de mil et de sorgho. Le déficit est actuellement plus élevé pour l'exploitant et la commercialisation du mil/sorgho est en conséquence réduite. A la suite de la récolte de 1974, les quantités commercialisées par l'O.N.C.A.D. sont brusquement tombées. La récolte de cette année ayant été mauvaise, les agriculteurs gardent le mil et le sorgho en prévision de la future hausse de prix.

Il existe également certaines raisons plus fondamentales ou structurales à l'insuccès de l'O.N.C.A.D. En premier lieu, l.'O.N.C.A.D., comme noté auparavant, paye une commission au Président de la Coopérative sur la collecte de l'arachide mais non sur celle du mil/sorgho. Pendant la période d'achat, il est évidemment dans l'intérêt de l'équipe d'achat de s'approvisionner en arachide. Le président a également intérêt, à long terme, à encourager la production d'arachide plutôt que celle de céréales. En second lieu, en liant l'ouverture de la campagne d'achat au remboursement des dettes sur les semences, l'O.N.C.A.D. crée, pour un grand nombre de cultivateurs, un problème financier. Ces agriculteurs, temporairement dépourvus de l'argent liquide qu'ils attendaient des ventes d'arachide, sont contraints à vendre du mil et du sorgho sur le marché parallèle, réduisant le surplus potentiel disponible pour l'O.N.C.A.D. Au contraire,

les ventes d'arachide ne peuvent diminuer, étant donné que le producteur n'a pas d'autre option que d'attendre les achats de l'O.N.C.A.D.

Plus importante, toutefois, est la question de savoir si l'O.N.C.A.D, en achetant du mil et du sorgho, influe sur le marché. En théorie, l'O.N.C.A.D. achète aux producteurs au prix de 35 CFA/kilo et cède aux marchands approuvés à celui de 43 CFA/kilo. Dans le marché parallèle, le producteur peut vendre directement au négociant à 40 CFA/kilo. Il est donc possible, pour l'exploitant, comme pour le négociant, de recevoir un meilleur prix sur le marché parallèle. En fait, l'O.N.C.A.D revend la plus grande part de ses achats de mil et de sorgho, non pas aux négociants, mais aux coopératives, dans les régions déficitaires (70% des ventes). Les négociants, pour des raisons de prix et de convenance, préfèrent traiter sur le marché parallèle. Il semble donc que l'O.N.C.A.D. fournisse un service superflu. Dans le marché parallèle, les services d'un intermédiaire, comme l'O.N.C.A.D., ne sont pas nécessaires. Producteurs et négociants peuvent donc se partager la marge bénéficiaire de l'O.N.C.A.D.

L'insuccès de l'O.N.C.A.D. dans l'achat du mil, cette année, ne peut donc pas entièrement être attribué à l'insuffisance de la récolte. Les problèmes fondamentaux cités ci-dessus existeront même en cas de bonne récolte. Les objectifs d'achat de l'O.N.C.A.D. doivent être clarifiés de même qu'il est nécessaire d'élaborer une politique appropriée. Si son objectif est simplement de fournir une fonction intermédiaire entre le producteur et le négociant, ses chances de succès sont très limitées.

Mais si son objectif est d'acheter du mil pour constituer un stock de sécurité ou pour le redistribuer aux agriculteurs des régions déficitaires, l'ONCAD doit être préparé à payer un prix au producteur concurrentiel.

C. Le Riz (Importé et National)

L'ONCAD est responsable de la distribution du riz importé et agit comme agent d'achat en ce qui concerne le riz national. Bien qu'il possède un monopole légal sur la vente du riz importé aux négociants, il ne contrôle que les ventes inter-régionales en ce qui concerne le riz national. Comme il a été expliqué antérieurement, les grossistes de riz importé sont sujets à une enquête complète sur leur situation financière et sur leur capacité de stockage. Les négociants "approuvés" peuvent recevoir un certain contingent mensuel de riz importé. Ces grossistes vendent alors aux petits négociants qui approvisionnent le consommateur. L'ONCAD achète un peu de riz produit localement à des coopératives et à la SAED, organisation régionale de développement. La plupart du riz commercialisé par les agriculteurs est broyé à la main et vendu directement sur les marchés ruraux locaux. Les deux circuits sont représentés schématiquement de la façon suivante:

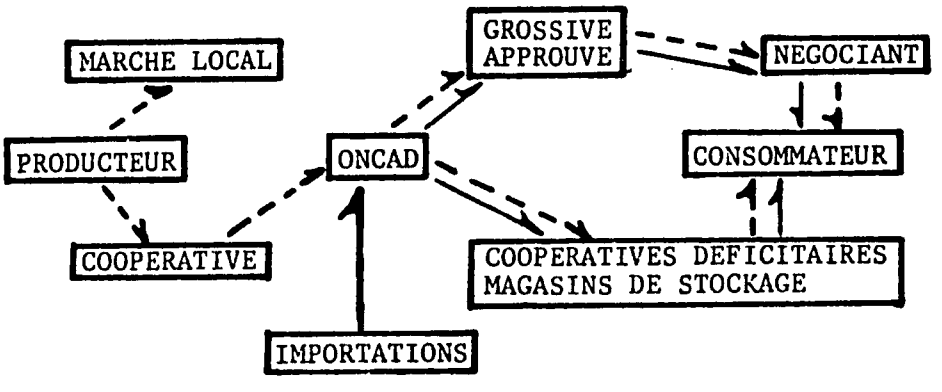

Les flèches en tirets représentent les ventes de riz national, les flèches en trait plein, celles de riz importé.

Le tableau ci-dessous présente à la fois les sources d'approvisionnement du riz (importations et production intérieure) commercialisées par l'ONCAD et son prix au producteur officiellement établi au Sénégal depuis 1970. On pourra trouver en appendice un tableau plus détaillé sur la commercialisation du riz local par l'ONCAD.

Tableau XIII. Quantités de Riz Commercialisées (en tonnes) et Prix au Producteur (en CFA/kilo) 1970-1977

Année	Importations Commerciales par l'ONCAD	Riz local commercialisé par l'ONCAD	Prix au Producteur
1976-77	130,000 (estimation minimale)	N.D.	41.5
1975-76	130,000	N.D.	41.5
1974-75	124,000	3,612	41.5
1973-74	141,300	1,006	25
1972-73	188,500	0	21
1971-72	169,900	653	21
1970-71	167,500	599	21

SOURCE:L'ONCAD.

Comme cela était prévisible, les achats de riz local par l'ONCAD ne forment qu'une faible part de ses transactions totales. La raison en est que le prix de revient du riz national, c'est-à-dire le

prix au producteur du riz non décortiqué (41.5 CFA/kilo) auquel sont ajoutés les coûts de décorticage, de pertes et de transport s'élève à 85 CFA/kilo, alors que le prix courant au consommateur est de 80 CFA/kilo, d'où une perte pour chaque kilo de riz local revendu au prix de gros d'importation. Comme celle-ci doit être compensée par la caisse de Péréquation, l'ONCAD ne semble donc pas être porté à encourager l'achat de riz national. Ce marché local n'apparaît pas non plus attirer les négociants privés , vu les possibilités de se procurer un riz importé à un prix concurrentiel. En réalité les paysans trouvent plus avantageux de transporter eux-mêmes leur production afin de la vendre directement au marché local où le riz d'importation est considéré comme trop cher par beaucoup de consommateurs. De plus, l'autoconsommation atteint un pourcentage important, s'élévant à 70-80%.

Parallèlement, le circuit commercial de riz importé est extrêmement structuré et les prix contrôlés à chaque étape de la commercialisation. Ces contrôles restent efficaces tant que l'ONCAD procure une quantité suffisante de riz importé pour satisfaire la demande. En effet, dès que la qualité de ce riz importé et mis en circulation par l'ONCAD diminue, les négociants privés, qui ont maintenu une réserve de riz importé de meilleure qualité, peuvent demander une prime, provoquant ainsi une hausse par rapport au prix contrôlé . C'est pourquoi l'influence de l'ONCAD sur le marché intérieur du riz reste faible, son action étant peu rentable, et le problème général concernant les coûts de production subsiste. A moins qu'une augmentation substantielle de la productivité ne

provoque une diminution du coût de revient de la production intérieure, ou que le cours mondial du riz ne s'élève d'une manière significative, le riz sénégalais ne peut être concurrentiel par rapport au riz importé qu'au prix d'un apport continu de subventions à la production.

D. Le Maïs

L'ONCAD est aussi un acheteur de maïs, ceci par l'intermédiaire de la SODEVA, agence de développement régional pour le Sine-Saloum. L'ampleur de ses transactions est indiquée dans le Tableau ci-dessous:

Tableau XIV. La Commercialisation du Maïs par l'ONCAD
(Quantité en Tonnes; Prix en CFA/kilo)

Année	Commercialisation	Production	Prix au Producteur
1975-76	147	45,000	35
1974-75	378	43,200	35
1973-74	14	33,800	25
1972-73	5	20,200	N.D.

SOURCE: L'ONCAD.

Par rapport à la production totale les quantités commercialisées par l'ONCAD sont insignifiantes, en raison d'une forte autoconsommation et d'un réseau commercial traditionnellement concentré et maintenu au niveau du village. De plus, le maïs ne connaît pas une demande importante sur les marchés urbains parce que sa préparation culinaire est longue. C'est pourquoi, en dépit de possibilités d'expansion de cette culture

sur une large échelle, celle-ci reste freinée par cette résistance des consommateurs.

E. La Politique des Prix

1. Les Prix au Producteur

Comme il a déjà été indiqué, le Comité des Grands Produits Agricoles (CGPA) propose au Premier Ministre les prix au producteur pour l'arachide, le riz produit localement, le mil, le sorgho et le maïs. En novembre, les prix au producteur officiels pour la récolte de l'année sont proclamés et de décembre en janvier, la commercialisation est lancée. Comme nous l'avons déjà souligné, l'établissement des prix proposés par le Comité fait intervenir certains objectifs bien précis, et si le niveau des prix internationaux est pris en considération, la formulation des recommandations concernant ces objectifs actuels de développement de l'agriculture sénégalaise font l'objet d'une attention particulière. C'est pourquoi la décision d'élever les prix au producteur du mil et du sorgho, tout en maintenant fixe celui de l'arachide, est reliée à la volonté de stimuler la production nationale et la vente des céréales ainsi que d'accroître le taux d'auto-suffisance alimentaire.

Un bref rappel des prix au producteur établis officiellement au Sénégal est présenté ci-dessous:

Tableau XV. Prix au Producteur (CFA/kilo)

	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77
Arachide	25.56	41.5	41.5	41.5
Gros Mil/Petit Mil	25.96	30	30	35
Maïs	25	35	35	35
Riz (paddy)	25	41.5	41.5	41.5

SOURCE: L'ONCAD.

Une question se pose: dans quelle mesure les prix au producteur influencent-ils les décisions concernant la production et la commercialisation? Le marché du maïs étant limité, le prix officiel de l'ONCAD a, au départ, peu d'influence sur la production de cette culture. En ce qui concerne le riz, la situation est plus nuancée. D'une part, le prix actuel du riz local est supérieur à ce qu'il serait sans support gouvernemental, c'est-à-dire sans subventions aux exploitants sous forme d'achats à un prix plus élevé que le prix local du riz importé: ceci a nettement pour but d'encourager la production et la commercialisation du riz. D'un autre côté l'ONCAD ne peut soutenir avec enthousiasme les opérations commerciales concernant le riz, puisqu'il perd de l'argent au niveau actuel des prix au consommateur et producteur. De toutes façons, l'ONCAD n'intervient que pour 2% dans la production nationale de riz, ce qui est trop peu pour être considéré comme un débouché viable par les exploitants et pour lui attribuer une influence de quelque importance sur le processus de décision au niveau de la production. En fait, la plus grande partie de la production de riz n'entre dans aucun réseau commercial, étant donné que l'auto-

consommation est extrêmement importante et que le reste de la production du paysan est apportée et vendue par celui-ci. Cette dernière source de revenus est néanmoins sujette aux variations du prix local du riz importé: si celui-ci est élevé, la demande de la population rurale à bas revenus pour le riz produit et vendu par l'exploitant local est stimulée, et il s'en suit une augmentation du prix et de la production de ce riz. C'est ainsi que le prix au consommateur du riz importé tend à avoir un plus grand impact sur les décisions quant à la production et à la commercialisation du riz local, que les prix au producteur établis officiellement pour ce dernier.

En ce qui concerne le mil et le sorgho, le prix officiel établi par l'ONCAD semble avoir également peu d'effet: en fait, ce prix se situe au-dessous de celui en vigueur dans le marché parallèle dont l'importance des transactions est supérieure.

Au contraire, l'impact d'un prix officiel est considérable dans le domaine de la culture de l'arachide. Ce prix conditionne en effet la manière dont la production répartit ses ressources en terrain et en main-d'oeuvre entre l'arachide et le mil/sorgho, ce qui a , par contrecoup, des répercussions sur la production/commercialisation du mil/sorgho: une hausse du prix de l'arachide stimule la production de cette culture, et, à court terme tout au moins, réduit celle du mil/sorgho.

C'est ainsi qu' aux prix producteur actuels (41.5 CFA/kilo, prix payé par l'ONCAD pour l'arachide, et 40 CFA/kilo, prix payé par les négociants privés pour le mil/sorgho) et selon les rendements actuels estimés (850 Kg/Ha pour l'arachide et 500 Kg/Ha pour le mil/sorgho), la production

arachide apparaît nettement plus profitable que celle de mil/sorgho.

L'efficacité de la politique des prix officiels est ainsi soumise à de nombreuses contraintes dans la situation présente au Sénégal. Tant pout le marché du mil/sorgho que pour celui du riz local, l'impact des prix officiellement établis par l'ONCAD est faible, étant donné qu'une solution plus intéressante se présente à l'exploitant en la présence d'un marché parallèle. C'est celui-ci qui influence le processus de décision du producteur. En fait, la politique officielle des prix n'est efficace que si ceux-ci sont supérieurs aux prix du marché parallèle, ce qui impliquerait de terribles dépenses de la part de l'ONCAD, et de lourdes pertes sur l'achat de mil, de sorgho et de riz au cours actuel. L'impact du cours de l'arachide quant à lui, est réel parce que aucune autre solution viable, en dehors de l'ONCAD, se présente à la plupart des exploitants. La politique des prix, à l'instar de beaucoup d'autres éléments de la politique agricole sénégalaise, est ainsi conditionnée et est limitée par deux réalités de base: le plus grand taux de profit dans la production de l'arachide par rapport à celle du mil/sorgho, et un coût de revient supérieur du riz national comparé à celui d'importation.

2. Les Prix au Consommateur

Malheureusement, l'équipe s'est trouvée dans l'impossibilité de réunir suffisamment de données sur les prix des céréales vendues sur les principaux marchés nationaux. Néanmoins, plusieurs points d'ensemble peuvent se dégager des données existantes. Le CGPA propose le prix au consommateur officiel du riz en même temps que les prix au producteur. Voici l'évolution

de ce prix entre 1968-69 et 1976-77.

Tableau XVI. Les Prix du Riz au Consommateur - Dakar
(en CFA/kilo)

1968/69	69/70	70/71	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76	76/77
45	45	40	40	40	60	100	90	80

SOURCE: Le Commerce Intérieur.

Introduite en 1974, quand les prix du riz ont été fortement élevés, la subvention en faveur du riz national fut ensuite abandonnée on a ainsi répercuté la baisse récente des prix internationaux du riz sur celui en vigueur sur les marchés locaux. Il semble aussi que les efforts accomplis par l'ONCAD pour approvisionner le marché en fonction de la demande a permis que ce prix annuel soit respecté et que soit évité tout problème dû aux variations saisonnières. Des écarts régionaux existent néanmoins, le prix du riz importé étant moins élevé à Dakar qu'en dehors, mais la différence est limitée à la marge autorisée allouée aux transports.

En ce qui concerne le mil et le sorgho, les documents sont moins précis: en effet, si le CGPA annonce son prix au producteur il ne fixe aucun prix au consommateur officiel pour ces deux céréales, ce qui confirme la quasi-impossibilité où il se trouve de contrôler ces derniers. Néanmoins, la Division du Contrôle Economique, la Division du Commerce Intérieur et l'ONCAD se concertent pour le mil, en fonction de considérations tenant compte de l'offre et de la demande. Bien que

la Division du Contrôle Economique soit chargée de suivre les prix au consommateur pour le mil, il n'est pas clair qu'elle interviendrait en cas d'écarts. Il apparaîtrait ainsi que le prix au consommateur du mil/sorgho n'est pas contrôlé et qu'il varie au gré du marché.

Quelques séries de prix partielles et officieuses concernant le marché de Dakar ont été regroupées par mois dans le tableau ci-dessous:

Tableau XVII. Prix du Mil à Dakar (CFA/kilo)

Année	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1972	35	33	35	37	37	40	37	35	35	49	55	50
1973	50	47	48	68	69	67	78	103	133	117	47	42
1974	35	35	35	35	35	35	40	40	37	37	40	40
1975	45	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1976	55	-	-	-	-	-	-	-	-	70	-	-
1977	65	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Ces chiffres laissent supposer qu'en 1973 les variations mensuelles étaient importantes et qu'elles ont diminué en 1974, se stabilisant à un niveau nettement plus bas. La baisse de prix enregistrée en 1974 est confirmée par le fait que la récolte s'est accrue de 65% entre 1972-73 et 1973-74. De plus le marché de Dakar connaît habituellement des variations saisonnières modérées, atteignant un maximum juste avant la moisson, en septembre-octobre, et un minimum en décembre et janvier.

Les variations saisonnières du mil et du sorgho sont également atténuées, grâce à l'importation de riz en quantités suffisantes à un prix annuel fixe. Si une diminution de la production nationale de mil et de sorgho provoque une hausse de prix, l'ONCAD renverse la tendance en stimulant l'importation et par conséquent l'approvisionnement en riz. C'est pourquoi on peut dire que les variations saisonnières des prix du mil et du sorgho ne constituent pas un problème sérieux à Dakar.[1]

En dehors, il semble que ces mêmes prix soient plus bas dans les régions productrices mais qu'en contrepartie existe une plus grande variation saisonnière. En effet, les consommateurs ruraux à bas revenus n'ont pas la même possibilité de se rabattre sur le riz d'importation qui est plus cher, ce qui provoque l'existence de certaines pénuries avant la moisson, quant l'excès de demande fait monter les prix.

Ce chapitre sur les réseaux commerciaux et sur la politique des prix producteur/consommateur montre avant tout que, malgré les efforts de l'ONCAD, le système traditionnel de commercialisation du mil/sorgho reste primordial. Ce n'est que pour l'arachide que l'établissement par le gouvernement des prix au producteur et au consommateur a une grande influence sur la prise de décisions au double niveau de la production et de la commercialisation. Ces prix influencent aussi directement le processus de décisions de production/commercialisation du mil , du sorgho et du riz. C'est pourquoi le gouvernement sénégalais ne peut écarter les prix de l'arachide des cours mondiaux que s'il est prêt à accepter une diminution du revenu national et du bien-être économique tout au moins à court terme.

[1]La hausse des prix en 1973 a suivi la baisse des stocks de l'O.N.C.A.D.

V. INTRANTS ET STOCKAGE

A. Les Intrants

L'O.N.C.A.D., en coopération avec les coopératives locales de producteurs est responsable de l'administration du programme agricole national en ce qui concerne la distribution d'intrants. Ce programme concerne la distribution d'engrais, d'insecticides, d'outils agricoles et de semences sélectionnées et améliorées.

Chaque année, la procédure de commandes et de livraisons commence en Novembre. Aux réunions des coopératives les paysans sont informés des prix des intrants et de leur usage. Les administrateurs de ces coopératives leur demandent ensuite ce qu'ils désireraient acheter, puis regroupent ces commandes d'intrants et les envoient à l'office régional de l'O.N.C.A.D. En janvier et février, les commandes provenant de toutes les régions sont réunies, traitées et évaluées au siège social de l'O.N.C.A.D., à Dakar.

Pour éviter tout retard dans les livraisons, l'O.N.C.A.D., commande systématiquement dès décembre, 50% de la consommation d'intrants de l'année précédente, qu'elle commence à distribuer aux succursales régionales en janvier. Cette première livraison continue jusqu'en avril, date à laquelle les commandes totales ont été passées et exécutées. Entre avril et juin, les intrants sont délivrés aux coopératives locales contre un reçu signé par leur président, après vérification de la livraison et en juin, période de semences, les paysans en prennent possession. L'O.N.C.A.D. utilise son propre réseau de transport pour les livraisons et même en cas de retards,

il arrive le plus souvent à respecter ses engagements.

La plupart des intrants sont achetés à crédit, grâce à la B.N.D.S. qui aide au financement des commandes, et à l'O.N.C.A.D., qui agit par l'intermédiaire des coopératives, en accordant du crédit aux producteurs individuels. Néanmoins, il existe un palier pour le montant de la dette contractée par ces derniers, celui-ci s'élevant au quart de la moyenne des ventes auprès de la coopérative pendant les trois dernières années. Un autre palier est fixé, cette fois au niveau de la coopérative selon ses ventes de l'année précédente et le montant des dettes à recouvrer. Ainsi, si la commande totale d'intrants établie par les producteurs dépasse la capacité d'endettement importée à la coopérative, elle doit être ramenée à un niveau inférieur. Certaines modifications dans cette procédure sont nécessaires pour s'assurer que tout exploitant responsable est en mesure de recevoir les intrants qu'il désire.

Le délai de recouvrement de la dette s'étend à un an pour les engrais et à cinq ans pour les équipements, à un taux d'intérêt moyen annuel de 7%. Actuellement, il n'existe pas de crédit agricole à long terme au Sénégal.

L'O.N.C.A.D, grâce au financement de la B.N.D.S., achète les intrants au prix de revient alors que l'exploitant paye un prix plus ou moins subventionné. La caisse de péréquation est supposée rembourser cette subvention à l'O.N.C.A.D. afin que celui-ci puisse lui-même rembourser la B.M.D.S. En réalité, l'O.N.C.A.D. est lourdement endetté auprès de cet organisme, du fait que l'exploitant

ne paye pas toute sa commande à la livraison et que la caisse s'est vue dans l'impossibilité de le rembourser.

Les semences d'arachide, quant à elles, sont avancées par l'O.N.C.A.D. aux exploitants, qui doivent les rendre avant le début des activités commerciales. En fait, l'O.N.C.A.D. n'est supposé ouvrir la campagne de commercialisation que lorsque les dettes sur les semences ont été remboursés à 80%. En ce qui concerne le mil, le sorgho et le riz, les organisations de développement régional donnent les semences améliorées aux exploitants qui ont été sélectionnés.

A peu près 90% des engrais utilisés au Sénégal sont achetés par l'O.N.C.A.D. à la Société Industrielle d'Engrais au Sénégal (S.I.E.S.), le reste provenant des importations canalisées par une autre entreprise agricole sénégalaise (S.S.E.P.C.). Enfin le matériel agricole est acheté à la S.I.S.C.O.M.A., Société Sénégalaise spécialisée dans ce secteur.

Le Tableau XVIII présente, pour les dernières années, les prix des engrais payés par l'O.N.C.A.D. et par l'exploitant. Une liste plus complète des prix des engrais, comprenant ceux de certains engrais spéciaux, est présentée en appendice.

Ainsi, le Gouvernement a fortement subventionné les engrais, mais l'augmentation récente du coût de cette subvention pose le problème de la poursuite de cette politique. Aux prix actuels des produits agricoles et des engrais, l'emploi d'engrais est rentable pour les exploitants d'arachide et de céréales, bien que son développement ait

été freiné par certaines expériences malheureuses dues à une mauvaise utilisation. Néanmoins, l'emploi croissant d'engrais confirme leur rentabilité.

Tableau XVIII. Les prix des engrais (en CFA/tonne)

Année	Prix aux producteurs	subvention	Total	% de la subvention
1967/77	20,000	31,000	51,000	61%
1975/76	16,000	43,000	59,000	73%
1974/75	16,000	20,500	36,500	56%
1973/74	16,000	16,000	32,000	50%
1972/73	12,000	18,000	30,000	60%
1971-72	12,000	11,500	23,500	49%
1970-71	12,000	11,000	23,000	48%

Source: l'O.N.C.A.D.

En ce qui concerne les autres intrants, ils ne sont que peu subventionnés par le gouvernement sénégalais. Le Tableau suivant présente le coût de ceux-ci à la fois pour l'exploitant et pour le gouvernement. Une partie de la subvention provient de sources extérieures.

Tableau XIX. Le Coût des Intrants
(en milliers de CFA)

Année	Coût pour L'exploitant	Coût pour le GOS	Total	% Payé par le GOS
1976-77	3,860,150	392,492	4,252,642	9%
1975-76	408,116	600,000	1,808,116	60%
1974-75	514,263	200,000	714,263	28%
1973-74	498,292	192,878	691,170	28%
1972-73	712,257	0	712,257	0%
1971-72	274,389	0	274,389	0%
1970-71	225,797	0	225,797	0%

SOURCE : l'ONCAD

Un tableau détaillé présentant les quantités d'intrants agricoles vendues par l'ONCAD au cours des dernières années se trouve en appendice.

En général, le programme de l'ONCAD concernant la distribution d'intrants semble ne pas poser de problèmes majeurs. Tout au plus, certaines modifications devraient être apportées. D'une part, les limites de la capacité d'endettement au niveau des coopératives devraient être revues pour que soient minimisés les cas où les exploitants responsables se voient refuser une partie de leurs commandes. D'autre part, on devrait considérer l'introduction d'un programme de crédit à long terme. Enfin, la condition liant le début officiel de la compagne de commercialisation aux remboursements de semences devrait être également revue. Dans le

chapitre précédent, nous avons en effet montré que des retards dans l'ouverture de cette saison peuvent avoir des conséquences importantes sur le programme de commercialisation du mil établi par l'ONCAD.

B. Le Stockage

Actuellement, il existe trois types de stockage au Sénégal. Comme il l'a déjà été indiqué, 80 à 85% du mil, du sorgho et du riz sont auto-consommés ou vendus au niveau du village. Le stockage a lieu entièrement à l'exploitation même et les pertes ne s'élèvent, selon l'étude de l'Etat du Kansas sur les capacités de stockage céréalier au Sénégal, qu'à 3% pendant la première année. La SODEVA, société de développement régional dans la Sine - Saloum, est néanmoins en train d'expérimenter de nouvelles techniques de stockage au niveau du village afin de réduire davantage les pertes dues aux insectes.

Par contre, il est difficile de préciser les techniques et l'étendue du stockage des négociants privés, ceci parce que l'ONCAD a le monopole officiel de la commercialisation du mil/sorgho et que peu d'informations existent sur les entrepôts de ce marché parallèle. Mais on peut estimer que ces derniers ne sont pas importants, étant donné que les fluctuations de prix du mil et du sorgho ne sont pas assez larges pour inciter à la spéculation et ainsi développer la capacité de stockage. L'équipe n'a pas pu non plus obtenir d'estimations sur les pourcentages de pertes dans ces entrepôts.

Enfin, l'ONCAD a largement développé la capacité de stockage pour l'arachide. Actuellement, celle-ci s'élève à 242.000 tonnes, centralisée principalement dans les régions productrices d'arachide, soit celles

de la Sine-Saloum, de Diourvel et de Thiés. Quant au mil et au sorgho, l'ONCAD a des entrepôts suffisamment larges pour toutes ses interventions concernant ces deux cultures. Voici en effet la réponse de l'ONCAD au questionnaire de CILSS sur la capacité de stockage qui fut envoyé dans le cadre de cette étude. La capacité de stockage consacrée aux céréales s'élève, selon l'ONCAD, à 39.000 tonnes dans le secteur public, et est répartie comme suit :

-90 unités mobiles de stockage - capacité totale = 9.000 tonnes.

- 3 entrepôts, chacuns de 10.000 tonnes de capacité (dans la Sine-Saloum et 1 à Dahaz).

De plus, plusieurs entrepôts de 1000 à 5000 tonnes sont loués au secteur privé, ce qui élève la capacité de stockage céréalier à un minimum de 50.000 tonnes.

L'étude de l'Etat du Kansas[1] a estimé que l'ONCAD avait 45.000 tonnes de mil et de sorgho en réserve, principalement à Diourbel et dans la région de la Sine-Saloum. L'observation sur le terrain par l'équipe de l'étude a confirmé que des conditions de stockage et de préservation étaient suffisantes.

En relation avec ses récents projets de commercialisation du mil/sorgho, l'ONCAD s'est engagé dans un programme ambitieux de construction d'entrepôts, qui devrait, selon les prévisions élever la capacité totale de stockage céréalier de 100.000 tonnes. Il vient d'achever, grâce à

---

[1]W.P. Spencer, et al., Recommendations for Grain Storage and Preservation in Senegal. Kansas State University, Food and Feed Grain Institute, 1975.

un financement du gouvernement sénégalais la construction de 30.000 tonnes d'entrepôts, ceux-ci ayant une capacité de 1000 et 2000 tonnes et étant situés dans les régions de la Sine-Saloum, de Diourbel et de Thiès où les plus gros achats de mil par l'ONCAD sont prévus. En appendice est présentée la liste géographique des projets de construction, ceux-ci étant rangés par ordre de priorité.

La deuxième étape de ce programme d'envergure comprendra 30.000 tonnes de capacité supplémentaire financée par l'USAID, et devrait être lancée, selon les prévisions, pendant l'été 1977. Les lieux où seront construits ces entrepôts sont classés par ordre de prioité dans la liste présentée en appendice. Ce programme comprend également le financement de l'envoi aux Etats-Unis de plusieurs cadres apportenant à l'ONCAD afin qu'ils puissent étudier les techniques et la gestion de stockage.

La troisième étape de ce programme est la construction de 25.000 tonnes de capacité supplémentaire, qui doit être financée par la République Fédérale Allemande. Une mission récente de ce gouvernment en a recommandé l'opération, et celle-ci devrait démarrer à la fin de l'année 1977, les lieux géographiques provenant de la même liste, présentée en appendice.

Ainsi ces trois projets vont augmenter la capacité totale de stockage de 85.000 tonnes, soit 15.000 tonnes de moins que l'objectif initial de 100.000 tonnes. Pourtant, l'ONCAD est prêt à financer cette différence, si ses achats de mil/sorgho le nécessitent.

Mais, selon les chiffres présentés dans le chapitre précédent, l'ONCAD n'a pas besoin de ces 15.000 tonnes supplémentaires. En fait, il est

permis de se demander quelle sera l'utilisation de ces 85.000 tonnes. En effet, les chiffres des achats de mil et de sorgho montrent qu'avec 10.000 tonnes de capacité, il existe déjà une marge suffisante. De plus ces installations de stockage ne sont pas adaptées à l'arachide. Aussi, la Sine-Saloum, en tant que région productrice principale de mil/sorgho n'importe pas suffisament de riz pour être susceptible d'utiliser la capacité de stockage impartie au riz. Au Sénégal, la question principale, en ce qui concerne le stockage, est simplement de lier d'une manière plus précise les besoins en ce domaine à la réalité de la situation agricole.

VI. CONCLUSION

Quelques conclusions générales émergent de cette étude en ce qui concerne la commercialisation et la politique de prix des céréales au Sénégal. On peut également identifier les points où des recherches additionnelles sont désirables.

1) Actuellement, le taux de dépendance céréalière vis-à-vis des sources extérieures s'élève à 30-40% des besoins nationaux. Cette dépendance est la conséquence naturelle de l'intégration du Sénégal dans l'économie mondiale. Ce pays, tout en ayant recours à des importations de denrées alimentaires s'est en effet spécialisé dans l'exportation d'arachide. Aux prix mondiaux actuels, cette stratégie est celle à laquelle est associé le Produit National Brut le plus élevé. Le prix de revient élevé du riz et du mil/sorgho nationaux par rapport aux cours mondiaux, constitue en effet l'obstacle majeur à l'auto-suffisance céréalière sénégalaise.

2) Pour que la spécialisation des échanges commerciaux soit la plus rentable, le Sénégal doit répercuter les cours mondiaux des produits négociés sur le marché intérieur. A moins qu'il ne soit prêt à sacrifier une partie du Produit National Brut, le Sénégal peut difficilement utiliser la politique de prix pour influencer les objectifs agricoles. C'est uniquement en augmentant la productivité, et en utilisant de nouvelles techniques pour la culture du riz et du mil que ces contraintes peuvent être assouplies.

3) Comme mentionné dans le paragraphe (2), le prix au producteur pour l'arachide et le prix au consommateur pour le riz importé sont deux

prix-clefs. Le premier influence la répartition des ressources entre l'arachide et les céréales. La forte dépendance céréalière du Sénégal vis-à-vis de l'extérieur est en relation directe avec ce rapport de prix. Le prix au consommateur du riz importé détermine la demande et les prix de ses substituts riz local, mil et sorgho. En second lieu, la disponibilité suffisante du riz importé durant l'année atténue largement les fluctuations de prix des céréales locales .

4) La structure de l'ONCAD n'est pas favorable au monopole de la collecte du mil et du sorgho. Son rôle d'intermédiaire dans la chaîne de commercialisation du mil/sorgho n'est pas clair. Dans plusieurs cas, les consommateurs ruraux et les producteurs peuvent tous deux recevoir des prix plus intéressants sans passer par cet organisme . C'est pour cette raison que l'ONCAD ne peut faire valoir son monopole, et qu'existe un marché parallèle important pour le mil/sorgho. Bien que certains objectifs de commercialisation de l'ONCAD soient peut être justifiés, comme le transfert de mil/sorgho vers des coopératives déficitaires et d'un stock de céréales disponible, ils pourraient être tout aussi atteints mais d'un façon efficace dans une situation de pure compétition. L'élimination des risques encourrus par l'exploitant au cours de ses transactions dans le marché parallèle pourrait avoir pour résultat une hausse des prix au producteur du mil/sorgho, et une baisse des prix au consommateur pour ces mêmes produits.

5) La condition actuelle selon laquelle la saison agricole ne peut être ouverte que lorsque 80% de la dette sur les semences d'arachide sont remboursés, est à la source de certaines inefficacités et injustices. Les producteurs ayant besoin d'argent comptant et ne pouvant vendre l'arachide comme prévu, se tournent vers d'autres solutions. Ainsi ceux qui sont près de la frontière sénégalo-gambienne exportent l'arachide clandestinement en Gambie. Quant aux producteurs qui n'ont pas ce débouché ils sont souvent amenés à vendre du mil et du sorgho sur le marché privé. Beaucoup d'entre eux sont à court de céréales plus tard dans l'année, et sont contraints de racheter, à des prix plus élevés, les mêmes céréales. Ce problème pourrait être résolu si une date ferme d'achat était fixée en partie pour l'arachide.

6) Les agences sénégalaises de développement régional, destinées à une activité d'encadrement possèdent des avantages évidents en ce qu'elles permettent une plus grande flexibilité d'adaptation des activités selon les régions et les cultures. Il existe néanmoins quelques problèmes réels. En premier lieu, les offices régionaux semblent recevoir un financement et un soutien disparates. En second lieu, les responsabilités importantes de chaque agence diffèrent considérablement. Certaines d'entre elles se chargent de la commercialisation (SAED, SODEFITEX) alors que d'autres n'ont qu'un rôle de conseil . A ce propos, il serait bon de revoir cette stratégie en vue de l'orienter vers une plus grande centralisation.

7) L'ONCAD s'est actuellement engagé dans un programme de construction de 100.000 tonnes de stockage en trois phases. Cette année, l'ONCAD n'a acheté que 10.000 tonnes de mil avec une faible chance d'augmenter ses achats dans l'avenir. Il est nécessaire de s'interroger sur la manière dont l'ONCAD va utiliser cette capacité de stockage. Ses principaux dépôts à Thiès, à Diourbel, et dans le Sine-Saloum, se trouvent dans des régions productrices de mil où le stockage n'est pas nécessaire pour les grains importés. Il est à espérer que ces questions s'éclairciront avec le déroulement des phases ultérieures de ce programme.

En conclusion générale, cette étude suggère que la dépendance du Sénégal vis-à-vis des sources alimentaires externes est une conséquence naturelle de sa stratégie de développement, soit la spécialisation dans la production et l'exportation d'arachide, faisant suite à des termes d'échange favorables.

Appendix 1 - Appendice 1

PEOPLE CONTACTED AND DOCUMENTATION

PERSONNES CONTACTEES ET DOCUMENTATION

SENEGAL VISIT: January 3 - January 16 and
January 24- February 3, 1977

LA VISITE AU SENEGAL: 3 Janvier - 16 Janvier et
24 Janvier - 3 Février 1977.

PEOPLE CONTACTED - PERSONNES CONTACTEES

MINISTRY OF AGRICULTURE - MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Mr. Dieng - Agricultural Research
Recherche Agricole

ONCAD

Dakar - Mr. Diawara
Mr. Dieng
Mr. Sy
Mr. Fall
Mr. Niane
Kolack - Mr. Kamara
Mr. Diouf

SODEVA

Kolack - Mr. Lalande

COMMERCE INTERIEUR

Mr. Kane
Mr. Toure
Mr. Dieye

COMMISSARIAT D'AIDE ALIMENTAIRE

Mr. Coly

CONTROLE ECONOMIQUE

Mr. Diaw

DIVISION OF STATISTICS
SERVICE DES STATISTIQUES

Mr. Mbassambaye

CAISSE DE PEREQUATION

Mr. Toure

COMITE DES GRANDS PRODUITS

Dr. Bah

SONADIS - General Manager
Directeur Général

WFP

Mr. Westdal

FAO

Mr. Vanden Ameele

INSTITUT DE TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE

Mme. Diallo
Mr. Nianc

CAISSE CENTRALE

Director
Mr. Marcie

SODAGRI

Senegal Visit - (cont.)

Visite au Sénégal - (suite)

GRANDS MOULINS DE DAKAR

Mme. Le Goff

U.S. AID

Mr. Fell
Mr. McDill
Mr. Lateef

U.S. EMBASSY - AMBASSADE DES ETATS-UNIS

Mr. Wilson

CHAMBER OF COMMERCE - CHAMBRE DU COMMERCE

Mr. Traore

SONED

Mr. Charie

A visit to ONCAD's operations in the Sine-Saloum and Kolack Region was made,

Une visite aux opérations de l'ONCAD dans la Région de Sine-Saloum et Kolack fut effectuée.

DOCUMENTS CONSULTES

DOCUMENTS CONSULTED

1. International Bank for Reconstruction and Development, 1975.
2. Rapport d'Activités, 1975-76, SAED.
3. V Plan de Développement Economique et Social, 1977-81, Agriculture.
4. Le Socialisme dans le Développement Rural-Bilan/Prospects.
5. Rapport Annuel, 1975-76, Production Agricole.
6. U.S. AID Proposal for P.L. 480 Program.
7. U.S. AID Project MAJAM Irrigated Perimeters.
8. Storage Report - Federal Republic of Germany.
9. Statistics Bulletins, 1975 report, and monthly issues.
10. Projet de Développement Rural de Sédhiou, Septembre 1975.
11. Projet Rural de Sédhiou - Décembre 1975 (Rapport d'Activités).
12. Développement de la Riziculture en Casamance, Juillet 1976.
13. Développememt Rural en Casamance, Juillet 1976.
14. Les Migrations en Basse Casamance, Octobre 1976.

Appendice 2

Tableaux Statistiques

1. Sénégal : Production des Produits Principaux 1960-1975
2. Situation Moyenne de Base
3. Prix de Transports (Francs à la tonne kilometre)
4. Commercialisation des Arachides d'Huilerie
5. Production et Commercialisation Mil, 1961 à 1975 (tonnes)
6. Production et Commercialisation Riz Paddy, 1961 à 1975
7. Prix Des Engrais-Programmes Agricoles, 1965 à 1976-77 (Prix D'Achat)
8. Matériels Agricole, 1961-76
9. A. Liste des Entrepôts par Ordre de Priorité de Construction

   B. Locations Selectionnées pour la Construction de 47 Entrepôts de L'ONCAD pour le Stockage des Céréales
10. Sénégal : Importations et Aide Alimentaire, 1976-77

Appendix

Table 1. Senegal: Production of Major Crops 1960-1975
Tableau 1. Senegal: Production des Produits Principaux 1960-1975

	Millet-Mil			Cowpeas-Niébé			Groundnut-Arachides			Rice-Riz			Cotton-Coton			Corn-Maïs			Cassava-Manioç			Cashcrops-Cultures Maraîchères			Arachides de bouche		
	P	A	Y	P	A	Y	P	A	Y	P	A	Y	P	A	Y	P	A	Y	P	A	Y	P	A	Y	P	A	Y
1960	392	762	514	11	45	247	893	977	913	82	70	1,200				27	31	889	168	37	4,531	29	2.1	13,432			
1961	407	831	489	15	56	248	995	1,027	969	84	73	1,151				28	32	885	139	36	3,809	27	2.6	10,677			
1962	424	865	490	13	49	267	894	1,013	882	90	72	1,256				27	32	847	157	38	4,111	33	2.6	12,648			
1963	478	959	498	14	51	276	952	1,084	878	106	75	1,415				27	33	815	153	33	4,612	31	2.7	11,494			
1964	532	1,011	526	17	56	298	993	1,055	941	109	87	1,252	0.6	1.7	360	37	47	788	156	33	4,724	32	2.6	12,196	0.9	0.7	1,412
1965	554	1,069	518	14	54	257	1,122	1,114	1,007	125	83	1,517	1.2	1.5	838	41	54	751	150	38	3,976	32	2.4	13,186	2.1	1.9	1,132
1966	423	997	424	18	86	211	857	1,114	785	125	88	1,424	2.2	1.8	1,213	42	54	777	241	64	3,755	35	2.6	13,351	3.6	2.6	1,371
1967	655	1,155	566	30	99	305	1,005	1,164	863	135	101	1,327	4.3	4.0	1,054	57	72	792	239	63	3,784	41	3.3	12,704	3.4	2.9	1,174
1968	450	1,054	427	17	70	246	831	1,191	698	59	78	1,317	9.8	6.7	1,458	25	36	696	233	63	3,717	40	3.1	13,214	5.4	4.1	1,320
1969	635	1,037	612	23	71	3[illegible]	789	953	827	141	104	1,349	12	9.8	1,172	49	55	881	177	39	4,536	40	3.1	18,821	7.3	6.7	1,090
1970	401	972	412	18	63	281	583	983	593	99	93	1,058	12	14	830	39	51	765	162	39	4,153	52	3.6	14,593	5.6	6.1	927
1971	583	975	597	26	71	365	989	1,060	932	108	84	1,242	21	18	1,155	39	49	787	138	31	4,418	70	4.7	14,838	8.7	8.5	1,004
1972	323	936	344	11	86	125	570	1,071	532	44	50	866	24	20	1,154	20	33	625	150	41	3,673	70	4.7	14,860	11	11	993
1973	510	1,094	467	15	53	287	675	1,026	657	64	65	996	33	29	1,155	34	40	862	170	29	4,206	63	4.8	13,125	10	14	726
1974	777	1,155	673	22	59	368	993	1,152	862	117	86	1,366	42	39	1,098	43	49	888	119	33	3,562				13	17	765
1975	630						1,450			144			45												26		

P - Production (1,000 tons)
A - Area (1,000 hectares) Superficies
Y - Yield (Kg/ha) Rendement

The figures have been rounded. Ces chiffres ont été arrondis

SOURCE: Senegal, Ve Plan Quadriennal de Développement Economique et Social.

Table 2. Average Basic Situation
Tableau 2. Situation Moyenne de Base

	Arachide	Mils	Maïs pluvial	Riz	Niébé	Coton	Manioc	Ar. B.
SUPERFICIES (1 000 ha)								
Cap-Vert	2.2	1.5	-	-	0.1	-	0.1	-
Casamance	120	95	1.5	65	1.3	16	2.9	2.4
Diourbel	320	290	-	-	37	-	9.5	p.m
Fleuve	6	70	5	10	10	-		-
Sénégal-Oriental	50	70	25	5.6	-	17	6.8	21.6
Sine-Saloum	500	300	3.5	1.7	-	6	6.8	21.6
Thiés	155	153	-	0.5	16.5	-	15	-
TOTAL	1,153	979	48.5	82.8	64.9	39	34.3	24.9
RENDEMENTS (Kg/ha)								
Cap-Vert	591	467	-	-	343		3.8	-
Casamance	1,042	863	1,000	1,152	351	106	9.9	708
Diourbel	731	376	-	-	244	-	2.9	p.m
Fleuve	450	400	625	1,936	344	-	-	-
Sénégal-Oriental	880	642	790	1,100	-	1,000	-	666
Sine-Saloum	880	533	1,000	507	-	866	1.9	880
Thiés	858	386	-	910	288	-	4.3	-
TOTAL	852	493	866	1,220	271	1,005	3.9	855
PRODUCTIONS (1,000 T)								
Cap-Vert	1.3	0.7	-	-	0.3	-	0.4	-
Casamance	125	82	15	75	0.46	17	29	1.7
Diourbel	234	109	-	-	9.0	-	27	p.m
Fleuve	2.7	28	3.1	19	3.3	-		-
Sénégal-Oriental	44	45	20	6.2	-	17		0.6
Sine-Saloum	440	160	3.5	0.9	-	5.2	13	19
Thiés	133	59	-	0.5	4.8	-		
TOTAL	980	483	42	101	18	39.2	134	21.3

SOURCE: Ve Plan Quadriennal de Developpment Economique et Social

Table 3. Transport Costs (Francs per ton kilometer)

Tableau 3. Prix de Transports (Francs à la tonne kilometre)

Transports Primaire-Primary Transport	
Goudron-Asphalt	17
Piste Améliorée - Improved Road	22
Piste Ordinaire - Average Raod	
(Diourbel, Thiès, Sénégal-Oriental)	28
(Casamance, Fleuve, Sénégal-Oriental)	31
Piste Mauvaise - Poor Road	50
Tout Terrain - Cross Country	60
Forfait Minimum - Minimum Contract	100
Transport Secondaire - Secondary Transport	
Goudron-Asphalt	12
Piste Améliorée - Improved Road	17

Table 4. Marketing of Groundnut Oil 1961-75

Tableau 4. Commercialisation des Arachides d'Huilerie 1961 à 1975

	Cap-Vert		Casamance		Diourbel		Fleuve		Sénégal-Oriental		Sine-Saloum		Thiès		Total
	P	T	P	T	P	T	P	T	P	T	P	T	P	T	T
61/62	22.45	2,655	18.68	104,428	20.97	222,161	20.70	1,965	19.27	39,805	21.06	358,192	21.60	130,486	859,692
62/63	22.45	1,838	18.87	103,505	21.05	162,698	20.74	749	19.42	41,512	21.08	356,358	21.67	98,954	765,614
63/64	22.45	1,904	19.00	96,030	21.00	202,092	20.75	3,075	20.95	37,319	21.10	351,720	21.65	113,965	806,105
64/65	22.45	1,417	19.03	115,493	20.96	177,394	20.73	4,291	19.54	36,989	21.09	429,853	21.65	101,344	866,781
65/66	22.51	1,050	19.82	106,627	21.60	242,907	21.26	4,063	20.20	33,398	21.55	474,119	22.43	130,553	992,717
66/67	22.69	564	19.02	92,524	20.72	107,429	20.70	1,874	19.77	35,452	21.01	450,285	22.47	92,670	780,798
67/68	18.44	1,457	16.60	84,942	17.57	238,237	17.57	5,708	16.61	24,692	17.97	346,550	18.44	132,157	833,743
68/69	18.44	403	16.60	82,365	17.57	111,166	17.57	882	16.61	14,313	17.79	328,148	18.44	86,015	623,292
69/70	18.44	231	16.60	67,848	17.57	139,530	17.57	1,700	16.60	16,365	17.97	281,749	18.44	85,272	592,695
70/71	19.44	60	17.60	84,412	19.44	64,053	19.44	525	17.60	4,168	19.44	229,217	19.44	64,883	447,318
71/72	23.10	644	23.10	93,746	23.10	163,270	23.10	387	23.10	17,353	23.10	338,191	23.10	133,769	747,360
72/73	23.10	--	23.10	87,028	23.10	46,703	23.10	--	23.10	18,725	23.10	264,398	23.10	12,810	429,664
73/74	25.50	237	25.50	83,903	25.50	72,402	25.50	339	25.50	1,928	25.50	208,594	25.50	59,848	427,251
74/75	41.50	649	41.50	90,165	41.50	155,474	41.50	785	41.50	26,362	41.50	254,839	41.50	109,257	637,531
		13,109		1,293,016		2,105,516		26,343		348,381		4,672,213		1,351,983	9,810,561

P - Average Price,
Prix Moyen

T - Tonnage Marketed,
Tonnage Commercialisé

1. From 1961 to 1966, the average regional price was determined as a function of the distance of the nearest port (transport differential).

   De 1961 à 1966 le prix moyen régional a été fixé en fonction de la distance du port d'embarquement le plus proche (Différentiel de transport).

2. From 1967 to 1970, the average regional price was set on the basis of data from the 1965/66 crop season.

   De 1967 à 1970 le prix moyen régional a été arrêté sur la base des données de la campagne 1965/1966.

3. The prices shown in this table do not take into account the marketing margin: 1.70 Fr/kg up to 1966, 1.10 Fr/kg from 1967 to 1972 and 1.50 Fr/kg since 1973.

   Les prix contenus dans ce tableau sont arrêté sans tenir compte de la marge de commercialisation: 1,70 Frs/kg jusqu'en 1966 - 1,10 Frs/kg de 1967 à 1972 et 1,5 Frs/kg à partir de 1973.

Source: ONCAD

Appendix

Table 5. Production and Marketing of Millet, 1961 to 1975 (tons)

Production et Commercialisation Mil, 1961 à 1975 (tonnes)

Years années	Price Prix		Casamance	Diourbel	Fleuve	S/Oriental	Sine/Saloum	Thies	Total	Value Valeur
1960/61	19.12 F	P	62,000	55,000	39,000	35,000	157,000	44,000	392,000	7,499,040,000
		C	-	-	-	-	-	-	-	-
		%C	-	-	-	-	-	-	-	-
1961/62	19.12 F	P	62,000	86,000	52,000	40,000	128,000	45,000	413,000	7,896,560,000
		C	581	4,639	651	273	5,127	1,333	12,604	-
		%C	0.9%	5.4%	1.2%	0.68%	4%	3.6%	3%	-
1962/63	19.12 F	P	68,000	77,000	55,000	35,000	142,000	47,000	424,000	8,106,880,000
		C	222	3,628	1,124	504	5,714	1,661	12,853	-
		%C	4.3%	4.7%	2.04%	1%	4%	3.6%	3%	-
1963/64	19.12 F	P	72,000	120,000	39,000	38,000	157,000	51,000	477,000	9,120,240,000
		C	895	3,931	247	734	7,000	1,200	14,007	-
		%C	1.3%	3%	0.60%	1.9%	4.4%	2.3%	2.9%	-
1964/65	19.12 F	P	84,000	125,000	65,000	42,000	173,000	43,000	532,000	10,171,840,000
		C	308	1,490	1,139	1,047	4,585	213	7,782	-
		%C	0.3%	1%	1%	2.4%	2.6%	0.5%	1.65	-
1965/66	20 F	P	94,000	123,000	53,000	47,000	184,000	53,000	554,000	11,080,000,000
		C	2,771	6,900	1,240	6,240	7,384	2,055	26,590	-
		%C	2.9%	5%	2%	13%	4%	3.8%	4.7%	-
1966/67		P	76,000	54,000	53,000	50,000	148,000	42,000	423,000	8,460,000,000
		C	-	-	472	3,749	-	-	4,221	-
		%C	-	-	0.89%	7.5%	-	-	1%	-
1967/68	18 Frs Fleuve 17 autres Régions	P	114,000	158,000	73,000	53,000	188,000	68,000	654,000	11,191,000.000
		C	-	-	1,228	929	-	-	2,157	-
		%C	-	-	1.6%	1.7%	-	-	0.3%	-
1968/69	18 Francs Fleuve 17 F.Autres Regions	P	88,000	79,000	38,000	45,000	155,000	45,000	450,000	7,668,000,000
		C	495	-	39	1,446	-	-	1,983	-
		%C	0.5%	-	0.1%	3%	-	-	0.44%	-

Suite page suivante - See following page

TABLE 5. (CONTINUED, SUITE)

Years Annees	Price Prix		Casamance	Diourbel	Fleuve	S/Orien-tal	Sine/... oum	Thies	Total	Value Valeur
1969/70	18 F.Fleuve 17 F.Autres Régions	P C %C	121,000 11,327 1.09%	98,000 2,210 2.25%	64,000 1,444 2.25%	69,000 3,662 5.3%	204,000 1,445 0.7%	77,000 384 0.49%	633,000 10,472 1.65%	10,825,000,000 - -
1970/71	18 F. Fleuve 17 F.autres Régions	P C %C	100,316 231 0.4%	54,320 - -	29,030 100 0.3%	30,644 15 0.04%	133,510 - -	53,360 - -	420,211 346 0.8%	6,866,617,000 - -
1971/72	18 F.Fleuve 17 F.autres Regions	P C %C	90,509 146 0.16%	108,655 171 0.15%	49,354 217 0.43%	54,842 1,506 2.74%	197,584 756 0.37%	81,013 15 0.01%	716,713 2,866 0.4%	9,955,475,000 - -
1972/73		P C %C	21						21	331,304
1973/74	25 F/KG Toutes Regions	P C %C	619	17,224	313	102	6,395	5,052	29,969	749,225,000
1974/75	30 F/KG Toutes Regions	P C %C	853	10,082	7,035	1,111	15,225	1,663	35,969	1,079,070,000
1975/76	30 F/KG	C	497	1,001	2,216	251	8,006	154	12,125	363,750,000
19..	35 F/KG								as of Feb.1 1977 10,000	

P = Production

C = Marketing, Commercialisation

%C = % Marketed, % Commercialisé

SOURCE: ONCAD

Table 6. Production and Marketing of Paddy Rice, 1961 to 1975 (tons)

Production et Commercialisation Riz Paddy, 1961 à 1975 (tonnes)

Years Années	Price Prix		Casamance	Fleuve	S/Orlon.	S.Saloum	Thiès	Total	Value Valeur
1960/61	--	P	62,000	1,700	1,300	2,100	250	67,500	
		C	--	--	--	--	--	--	--
		%C	--	--	--	--	--	--	--
1961/62	--	P	60,000	17,500	1,400	3,800	350	83,000	
		C	--	--	--	--	--	--	--
		%C	--	--	--	--	--	--	--
1962/63	--	P	67,000	5,500	1,200	2,800	500	77,000	
		C	--	--	--	--	--	--	--
		%C	--	--	--	--	--	--	--
1963/64	19 F	P	77,000	23,000	1,300	3,800	450	106,000	
		C	--	--	--	--	--	--	--
		%C	--	--	--	--	--	--	--
1964/65	19 F/KG	P	81,000	22,000	1,400	4,900	550	110,000	2,090,000,000
		C	228	2,945	--	--	--	3,173	--
		%C	0.28%	13%	--	--	--	2.8%	--
1965/66	21 F/KG	P	88,000	27,500	1,500	4,600	400	122,000	2,562,000,000
		C	336	5,933	--	--	--	6,269	--
		%C	0.38%	21%	--	--	--	5%	--
1966/67	21 F/KG	P	82,000	38,000	1,400	3,000	550	125,500	2,625,500,000
		C	231	9,411	--	--	--	9,642	--
		%C	0.28%	25%	--	--	--	7.6%	--
1967/68	21 F/KG	P	101,000	31,000	1,800	2,800	650	137,300	2,883,300,000
		C	174	7,041	--	--	--	7,215	--
		%C	0.17%	23%	--	--	--	5.2%	--
1968/69	21 F/KG	P	43,000	12,000	2,600	19	600	58,219	1,222,599,000
		C	38	--	--	--	--	38	--
		%C	0.08%	--	--	--	--	0.61%	--
1969/70	21 F/KG	P	121,000	30,000	1,800	1,000	600	154,400	3,242,400,000
		C	178	514	--	--	692	--	--
		%C	0.14%	1.71%	--	--	--	0.4%	--
1970/71	21 F/KG	P	68,486	19,998	1,417	235	388	90,445	1,899,345,000
		C	441	158	--	--	--	559	--
		%C	0.64%	0.79%	--	--	--	0.66%	--
1971/72	21 F/KG	P	73,010	28,085	4,222	2,389	589	108,310	2,274,510,000
		C	400	253	--	--	--	653	--
		%C	0.55%	0.90%	--	--	--	0.60%	--
1972/73	21 F/KG	C	244	98	85	--	--	--	8,788,720
1973/74	25 F/KG Ttes Rég	C	803	153	49	--	--	1,006	25,629,723
1974/75	41.5 F/KG Ttes Rég	C	2,464	254	894	--	--	3,612	149,924,850

P = Production

C = Marketing, Commercialisation

%C = % Marketed, % Commercialisé

SOURCE: ONCAD

Table 7

Prices of fertilizer - Agricultural Programs 1965 to 1976/77 (Purchase Price)

Prix Des Engrais-Programmes Agricoles, 1965 à 1976/77 (Prix D'Achat)

FERTILIZER
ENGRAIS S.I.E.S

DES.GNATION	1966/67	1967/68	1968/69	1969/70,	1970/71	1971/72	1972/73	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77
Arachides-Groundnuts	18,624	18,624	23,259	23,483	23,966	23,966	25,218	26,270	34,382	54,690	48,247
Mil-Millet	19,530	19,530	23,259	23,483	23,966	23,966	26,600	26,270	34,382	54,690	48,247
Riz-Rice	15,900	15,900	20,000	22,847	23,966	23,966	26,280	21,000	--	54,690	48,247
Maraicher - Vegetables	21,580	21,580	20,000	20,000	23,966	23,966	26,280	26,280	35,000	54,690	48,247

FERTILIZER
ENGRAIS S.S.E.P.C.

Chlorure de Potasse - Potassium Chloride	--	17,500	17,500	19,950	21,000	21,000	24,500	39,500	39,500
Sulfate de Potasse - Potassium Sulfate	22,600	--	24,000	26,950	28,500	28,500	45,000	68,500	68,150
Sulfate d'Ammoniaque - Ammonium Sulfate	15,200	15,200	15,840	16,700	17,800	17,800	64,000	71,000	38,150
Perluree - Urea	--	21,200	26,300	26,300	31,825	31,800	89,000	110,000	38,000
Patentkaly	--	--	25,900	26,900	28,300	28,300	39,560	51,000	51,000
Phosphate Tricalcique - Tricalcium Phosphate	7,050	7,000	7,000	7,000	6,500	7,000	7,938	11,950	4,980
Gypse ou Platre Agricole - Gypsum	--	--	4,218,52	4,218,52	5,000	5,000	5,000	5,480	4,980
Filler	--	--	--	--	6,480	6,480	6,480	6,480	6,430
Nitrate d'Ammoniaque - Ammonium Nitrate	--	--	--	--	4,050	--	--	115,000	--
Nitrate de Potasse - Potassium Nitrate	--	--	--	72,000	76,500	76,500	76,500	138,000	--
Sulfate de Zinc - Zinc Sulfate	--	--		--	--	--	--	219,000	--
Chaux Magnesienne - Magnesium Limestone	--	--	--	29,160	23,400	23,400	36,500	42,000	42,000
Phosphate d'Ammoniaque - Ammonium Phosphate	--	35,000	--	23,966	26,280	--	34,382	54,690	--
13.3 - 13.3 - 0	20,000	--	--	20,000	21,000	--	--	56,800	--

Source: ONCAD

TABLE 8

AGRICULTURAL INPUTS, 1961 - 76

MATERIELS AGRICOLE, 1961 - 76

DESIGNATION	61/62	62/63	63/64	64/65	65/66	66/67	67/68	68/69	69/70	70/71	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76
Semoirs - Seeders	4,589	12,001	24,906	19,269	16,650	14,127	17,251	12,975	7,670	2,836	9,297	12,584	13,013	16,478	18,634
Souleveurs - Peanut lifters		1,466	1,680	892	1,792	1,336	9,421	4,465	2,069	797	1,850	5,970	5,344	4,750	5,306
Houes - Hoes	1,601	6,827	12,335	7,414	9,000	21,500	28,121	19,292	16,706	6,311	15,895	22,725	20,954	26,140	28,598
Corps de charrure - Body of plow	200	587	1,487	746	1,729	1,006	985	2,216	1,995	1,704	3,354	4,429	5,484	12,178	3,783
Polyculteur - Multipurpose tool	1,678	3,151	2,026	1,311	291	104	72	112	30	3	2	16	64	17	18
Ariana	-	-	-	-	-	-	-	159	116	34	61	180	262	15	203
Cand. Ariana	-	-	-	-	-	-	-	4	29	202	54	120	244	1,005	232
Batis Ariana	-	-	-	-	-	-	-	-	-	405	704	3,278	3,904	2,697	3,907
Batis Ellon	-	-	-	-	-	-	-	22	139	247	157	162	570	1,714	765
Charrette à cheval - Horsecart	-	285	592	1,520	2,098	4,942	6,298	5,510	3,914	1,940	5,209	3,536	4,971	999	1,924
Charrette à boeufs - Oxencart	-	1,981	950	1,003	1,181	435	342	652	634	522	583	4,602	1,828	690	343
Charrette à âne - Donkeycart	-	-	-	-	-	-	1,995	1,169	1,350	935	1,805	2,009	2,625	505	791
Paire de boeufs - Yoke of oxen	1,545	3,151	2,026	1,108	575	962	670	1,169	648	731	2,716	3,031	3,796	12,616	3,793
Cheval de trait - Draughthorse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46	80	814	283
Total	9,613	29,449	46,002	33,263	33,316	44,412	65,155	47,745	35,300	16,667	41,687	62,688	63,139	80,618	68,580

Source: ONCAD

Appendix

Table 9-A List of Warehouses by Order of Priority or Completion
Tableau 9-A Liste des Entrepôts par ordre de Priorité de Construction

Regions	Order Number Numero d'ordre	Location	Capacity T	Regions	Order Number Numero d'ordre	Location	Capacity T
S/Saloum	1	Kaffrine +	2,000	Diourbel	23	Kebemer +	2,000
Diourbel	2	Diourbel +	2,000	S/Saloum	24	Djilor +	1,000
Fleuve	3	Podor	2,000	Thies	25	Fissel	1,000
Diourbel	4	Linguere +	2,000	S/Oriental	26	Koumpentoum	1,000
S/Saloum	5	Nioro +	1,000	Casamance	27	Vegingara	1,000
Fleuve	6	Dagana +	2,000	S/Saloum	28	M.Sabakh +	1,000
S/Saloum	7	Gossas +	2,000	Diourbel	29	D. Mousty	2,000
Fleuve	8	Matam +	1,000	Thies	30	Tivaouane	1,000
Diourbel	9	Mbacke +	2,000	S/Saloum	31	Fatick +	2,000
S/Saloum	10	Ouakh Gouna +	1,000	Fleuve	32	Ourossogui +	2,000
Diourbel	11	Bambey +	2,000	S/Saloum	33	Sokone +	1,000
S/Saloum	12	Koungeul +	2,000	Thies	34	Niakhene	1,000
Thies	13	Mbour	2,000	S/Saloum	35	K.Madiabel	1,000
Thies	14	Joal	1,000	Diourbel	36	Louga	2,000
Fleuve	15	Aerhlao	1,000	Fleuve	37	Thille Bouba	1,000
Casamance	16	Sedhiou	1,000	S/Saloum	38	Kaolack	2,000
S/Oriental	17	Kedougou	1,000	Thies	39	Thies	2,000
S/Saloum	18	Colobane +	2,000	S/Saloum	40	Fimela	1,000
Diourbel	19	Dahra	2,000	Thies	41	Thilmakha	1,000
Fleuve	20	Bakel	1,000	S/Saloum	42	Birkilane	1,000
Casamance	21	Kolda	1,000	Thies	43	Mekhe	1,000
Fleuve	22	Dioum	1,000	S/Saloum	44	Ndoffane	1,000
Casamance	22A	Ziguinchor		Thies	45	Notto	1,000
				S/Saloum	46	Gandiaye	1,000
				Thies	47	Thiadiaye	1,000

+To be completed in the first phase by the Government of Senegal.

+ Seront construits dans la première phase par le gouvernement du Sénégal.

Appendix

Table 9-B

Locations Selected For Construction of 47 ONCAD Warehouses For Cereal Storage
Locations Selectionnées Pour La Construction De 47 Entrepôts De L'ONCAD Pour Le Stockage Des Céréales

(Total Capacity of These Will Be 66,000 MT)
(Leurs Capacité Total Sera 66,000 MT)

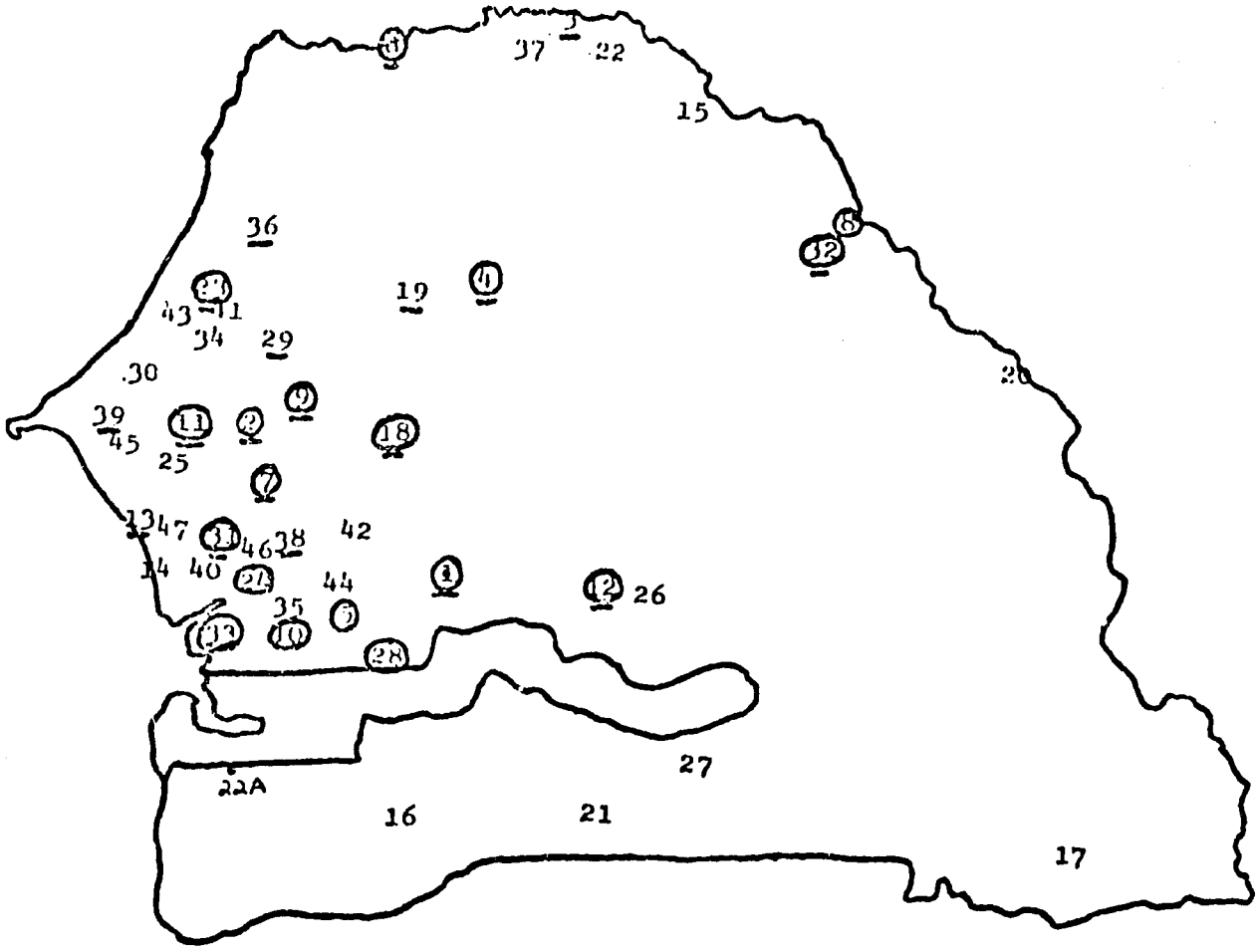

Numbers correspond to the list given in Appendix Table 3A. Circled numbers, indcate locations where ONCAD is building 18 warehouses expected to be completed in Nov. 1976. Underlined numbers are locations where warehouses of 2,000 MT size are being constructed. Warehouses at other locatiens are of 1,000 MT size.

Les chiffres correspondent à la liste de Tableau 3A. Les chiffres encirclés indiquent locations des 18 entreepôts de l'ONCAD, dont la construction finale est prevu Nov., 1976. Les chiffres oulignés épresentent la location des entrepôts de 2.000 MT actuellement en construction, les entrepots d'autres locations sont de 1.000 MT

TABLE 10

Senegal: Imports and Food Aid, 1976/77

Senegal: Importations et Aide Alimentaire, 1976/77

Product-Produit	1975/76 or 1976 ACTUAL IMPORTS IMPORTATIONS EFFECTIVES		1976/77 or 1977 IMPORT REQUIREMENTS IMPORTATIONS NECESSAIRES						
			Total	of which covered by: partie couverte par		Total covered, couvert	Estimated to be not yet covered Partie estimée non encore couvert		Estimated ocean freight cost coût estimé du frêt maritime
	Total	%FA*		Commercial Purchases Achats Commerciaux	FA Committed Allouée		quantity quantité	value valeur	
	(. . . . . Thousand tons. . . . . en milliers de tonnes)						(. . Million US $ . .)		
Wheat-Blé	108.4	8.8	100.0	45.4	6.0	51.4	48.6	5.3	0.8
Rice-Riz	168.0	0.6	170.0	0.0	25.8	25.8	144.2	37.3	2.4
Coarse Grain -Céréales	22.1	100	25.0	0.0	22.0	22.0	3.0	0.3	0.0
Total	298.5	10.9	295.0	45.4	53.8	99.2	195.8	42.9	3.3

SOURCE OF SUPPLY-SOURCE D'APPROVISIONNEMENT	Commercial	FA	Total
Wheat-Blé	45.4		
EEC	45.4	6.0	51.4
TOTAL	45.4	6.0	51.4
Rice-Riz			
EEC	0.0	0.8	0.8
USA (Title I PL 480 Alloc. F.Y. 1977)	0.0	25.0	25.0
TOTAL	0.0	25.8	25.8
Coarse Grain-Céréales			
EEC	0.0	7.0	7.0
USA(Title II PL 480 Alloc. F.Y. 1977)	0.0	15.0	15.0
TOTAL	0.0	22.0	22.0

REFERENCE PERIOD, PERIODE DE REFERENCE

Wheat and Coarse Grains: July/June - Rice: Calendar year. Blé et Cereales: Juin, Juillet - Riz: Année civile

*FA = Food Aid, Aide Alimentaire